

Etabli entre :

l'Etat,

représenté par le préfet du Tarn, M. Jean-Michel MOUGARD
et le préfet de la Haute-Garonne, M. Pascal MAILHOS,

et

le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne,
représenté par son président, M. Bernard CARAYON,

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

le Conseil régional d'Occitanie,
représenté par sa présidente, Mme Carole DELGA,

le Conseil départemental du Tarn,
représenté par son président, M. Thierry CARCENAC,

le Conseil départemental de la Haute-Garonne,
représenté par son président, M. Georges MÉRIC,

ainsi que

l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
représentée par sa directrice générale, Mme Monique CAVALIER ou son représentant,

la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège sis 56, rue de Lille à PARIS (75007), représentée par Thierry RAVOT, en sa qualité de Directeur régional, dûment habilité à l'effet des présentes par un arrêté portant délégation de signature du Directeur Général en date du 21 décembre 2016, ci-après dénommée la « Caisse des Dépôts » ou la « CDC ».

SOMMAIRE

Préambule

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

I.1- Le territoire du contrat	page 6
I.2- Les enjeux du territoire	page 12
I.3- Le projet de territoire	page 21
I.4- Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	page 23
I.4.1- Autres dispositifs de développement en vigueur sur le territoire, en lien avec les thématiques du Contrat de Ruralité	page 23
I.4.2- Bilan des principales mesures des Comités Interministériels aux Ruralités	page 25
I.4.3- Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire	page 27

II- OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL

II.1- Accessibilité aux services publics et marchands et aux soins	page 29
II.2- Revitalisation des bourgs-centres	page 31
II.3- Attractivité du territoire	page 33
II.4- Mobilités locales et accessibilité au territoire	page 35
II.5- Transition énergétique et écologique	page 36
II.6- Cohésion sociale	page 37
II.7- La contribution et les engagements de l'Etat et des partenaires	page 38

III- MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

III.1- La gouvernance	page 41
III.2- L'ingénierie mobilisée	page 41
III.3- La participation des habitants et des acteurs de la société civile	page 42
III.4- Les modalités d'intervention du Conseil régional Occitanie	page 43

IV- SUIVI ET ÉVALUATION

V- DURÉE DU CONTRAT

VI- MODIFICATION DU CONTRAT

ANNEXES :

<u>Annexe 1</u> : Maquette financière pluri-annuelle 2017-2020	page 46
--	---------

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. A l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (réinvestissement de friches industrielles ou agricoles, centres-bourgs, ...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire également en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle des départements du Tarn et de la Haute-Garonne et de la région Occitanie – Pyrénées Méditerranée, notamment à travers :

- le Contrat Régional Unique signé le 17 décembre 2015 par Martin MALVY, président du Conseil régional Midi-Pyrénées, par Thierry CARCENAC, président du Conseil départemental du Tarn, par Georges MÉRIC, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et par Bernard CARAYON, président du PETR du Pays de Cocagne. Ce contrat a pour objectif d'agir pour l'attractivité, la croissance, l'emploi et le rayonnement du territoire du PETR Pays de Cocagne ;
- les Contrats Atout-Tarn 2012-2014 et leurs avenants, contrats signés entre le département du Tarn et chaque communauté de communes, en vue d'accompagner la dynamique de développement du territoire sur des projets d'investissement structurants.

Le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par la Commission Permanente de la région Occitanie, rappelle la volonté commune de l'Etat et de la région d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans les territoires de la région Occitanie en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dans le cadre de stratégies dynamiques de développement durable à l'échelle de chaque territoire.

L'Etat et la région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du Contrat de Plan Etat/Région (CPER), en relation avec leurs dispositifs de droit commun.

L'Etat et la région réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de service de qualité aux publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.

Pour ce faire, l'Etat et la région conviennent de rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires ruraux.

Ainsi le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées précise les dispositions suivantes relatives aux Contrats de Ruralité :

- Les périmètres des Contrats de Ruralité ont vocation à s'inscrire en cohérence avec ceux des actuels contrats régionaux ou des territoires de projets tels que les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ou ceux faisant actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre des dynamiques territoriales initiées par la région en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens (ATI, GAL/LEADER) ;
- Les thématiques prioritairement retenues dans le cadre des Contrats de Ruralité sont les suivantes :
 - accès aux services, aux équipements et aux soins,
 - revitalisation des bourgs-centres,
 - attractivité et développement du territoire,
 - mobilité durables et innovation numérique,
 - transition écologique et énergétique,
 - cohésion sociale, emploi et formation.
- Les Contrats de Ruralité permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2020.

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

I.1- Le territoire du Contrat

Le **PETR du Pays de Cocagne**, situé au sud-ouest du département du Tarn, est constitué de 74 communes, regroupées en 3 communautés de communes (Tarn - Agout, Lautrécois - Pays d'Agout et Sor et Agout). Deux communes (Azas et Buzet-sur-Tarn) se trouvent dans le département de la Haute-Garonne.

Il couvre une superficie de 1 038 km² et compte une population de 64 560 habitants (*base : population municipale INSEE 2014*), soit une densité moyenne de 62,3 hab./km².

Territoire de « frange métropolitaine », il se positionne à la croisée entre les agglomérations de Toulouse (1,2 millions d'habitants) à l'Ouest, de Castres-Mazamet (78 000 habitants) à l'Est et d'Albi au Nord (81 000 habitants).

Constitué fin 2004 en association, le Pays s'est transformé en syndicat mixte (PETR) en juillet 2015. Son périmètre initial a subi plusieurs transformations au fil du temps et s'est récemment élargi à la communauté de communes de Sor et Agout qui adhérait jusque-là au Pays de l'Autan. Sa cohésion et sa dynamique de projet restent donc encore à conforter.

Depuis 12 ans, il a été porteur de plusieurs dispositifs de développement : Contrat de Pays 2004-2007, Convention Territoriale 2008-2013, Conventions Culture, programmes européens Leader 2007-2013 (en partenariat avec le Pays du Vignoble Gaillacois) puis 2014-2020, Contrat Régional Unique 2015-2017, ...

Carte 1 : Positionnement géographique du PETR du Pays de Cocagne



Caractéristiques des communautés de communes

Communautés de communes	Historique	Population	Superficie	Densité	Nbre communes	Principales villes et bourgs-centres
Communauté de communes Tarn Agout	Issue de la fusion des communautés Tarn Agout (1994) et du SESCOAL (1993), avec rattachement de la commune de Roquevidal, le 1 ^{er} janvier 2013	31 095 hab.	285 km ²	109 hab./km ²	22	Lavaur (10 592 hab.) St-Sulpice-la-Pointe (8 642 hab.)
Communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout	Issue de la fusion des communautés du Lautrécois (1999) et du Pays d'Agout (1996) le 1 ^{er} janvier 2013	14 450 hab.	381 km ²	38 hab./km ²	26	Lautrec (1 784 hab.) Vielmur-sur-Agout (1 500 hab.) St-Paul-Cap-de-Joux (1 103 hab.)
Communauté de communes Sor et Agout	Communauté créée en 1999. Périmètre élargi à 10 communes de l'ancienne communauté du Pays de Cocagne le 1 ^{er} janvier 2013	23 220 hab.	372 km ²	62 hab./km ²	26	Saïx (3 432 hab.) Puylaurens (3 270 hab.) Soual (2 461 hab.)
TOTAL		64 560 hab.	1 038 km²	63,7 hab./km²	74	

Carte 2 : Communes et Communautés de communes du PETR du Pays de Cocagne

Un territoire de 74 communes, 3 EPCI et 64 560 habitants



➤ Un territoire charnière entre les zones urbaines de Toulouse et de Castres

Le Pays de Cocagne est situé au Sud du département du Tarn, en limite de la Haute-Garonne à l'Ouest et de l'Aude au Sud-Est.

Il bénéficie d'une position charnière entre la métropole de Toulouse et l'agglomération de Castres-Mazamet. Si la partie occidentale du territoire relève de la grande aire urbaine toulousaine, sa partie Est s'inscrit dans le bassin de vie et d'emploi castrais. Entre les deux, les communes du Centre et du Nord conservent une dominante rurale.

La proximité de ces deux pôles urbains influence fortement les dynamiques internes du territoire, tant d'un point de vue démographique qu'économique.

➤ Un positionnement favorable en termes d'infrastructures de communication

Le Pays est traversé par d'importantes voies de communication.

Sur le plan routier, il est notamment irrigué dans la vallée du Tarn par l'autoroute A68 (« Autoroute du Pastel ») qui relie Toulouse à Albi et dessert tout l'Ouest du territoire, grâce à l'échangeur de Saint-Sulpice-la-Pointe (24 000 véhicules/jour), tandis que plusieurs routes transversales (N126, D112, N112) assurent la liaison entre les principaux bourgs-centres du Pays et vers les agglomérations extérieures (Castres, Albi, Toulouse). Cette desserte routière devrait encore s'améliorer par l'aménagement de l'autoroute A680 (mise en service prévue à l'horizon 2024) qui placera l'Est du territoire à moins d'une heure de Toulouse et contribuera à désenclaver les communes rurales du Nord.

Le Pays dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée. La gare de Saint-Sulpice-la-Pointe constitue un nœud majeur dans le réseau ferroviaire régional. Elle est empruntée par 4 lignes TER différentes, dont la ligne n°9 Toulouse-Castres qui dessert les gares de Lavaur, Damiatte et Vielmur-sur-Agout (entre 100 et 120 000 passagers annuels). Son trafic est en augmentation régulière (75 trains en moyenne par jour, entre 300 et 320 000 passagers annuels), en raison d'un développement des déplacements pendulaires entre le territoire et le pôle d'emploi toulousain.

➤ Un territoire rural, doté d'une armature urbaine équilibrée

Le territoire présente une densité moyenne de 63,7 hab./km², légèrement inférieure à la moyenne départementale (65,6 hab./km²).

Cet indicateur recouvre toutefois de fortes disparités intra-territoriales. A l'Ouest, la communauté de communes Tarn Agout offre une densité de 109 hab./km², contre 62 hab./km² sur la communauté Sor et Agout à l'Est et seulement 38 hab./km² sur la communauté Lautrécois - Pays d'Agout au centre. Il révèle surtout la proportion importante de petites communes rurales : sur les 74 qui composent le territoire, 59 ont moins de 1 000 habitants, dont 43 moins de 500.

L'armature urbaine du territoire apparaît assez équilibrée. Lavaur (10 592 habitants) se distingue en qualité de petite ville : c'est un pôle important qui regroupe la majorité des équipements et des services de proximité, intermédiaires ou plus rares, classés dans la gamme supérieure (lycée, spécialités médicales, ...) et dont l'attractivité rayonne sur la grande moitié Ouest du périmètre du Pays. A un niveau inférieur, on trouve un maillage de bourgs-centres relativement bien équipés en commerces et services : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Dourgne, Saïx et Soual.

➤ Une forte croissance démographique

Depuis deux décennies, le territoire a connu une forte croissance démographique, sous l'effet conjugué de l'ouverture de l'autoroute A68 et du desserrement des agglomérations de Toulouse et de Castres.

En l'espace de vingt ans, il a ainsi gagné près de 20 000 nouveaux habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 2%, parmi les plus élevés du département du Tarn. Cet essor s'explique de manière déterminante par les flux migratoires qui représentent plus des 4/5^{ème} de la croissance démographique. Mais il est aussi porté par un solde naturel positif, lié à la typologie des nouveaux arrivants, composés en majorité de jeunes ménages actifs.

Bien que différencié et surtout polarisé sur les extrémités Ouest et Est du Pays, à proximité des bassins d'emplois toulousain et castrais, et le long des principaux axes de communication, ce dynamisme démographique tend peu à peu à gagner la majeure partie du territoire, ce qui témoigne d'une intensification et d'une diffusion du phénomène de métropolisation.

Cette attractivité résidentielle entraîne des mutations rapides et recompose les équilibres spatiaux et socio-économiques du Pays. Elle génère, sur les zones les plus attractives, des besoins importants en logements, en équipements et services à la population que les collectivités locales (intercommunalités et communes) peinent à satisfaire, en dépit des lourds investissements consentis. Elle pose également des difficultés croissantes dans la gestion du foncier disponible et dans la mise à niveau des infrastructures urbaines.

En marge de ces espaces, les zones les plus rurales sont confrontées au vieillissement de la population et à la difficulté d'attirer ou de retenir de jeunes actifs. Leur problématique principale réside dans le maintien d'une offre diversifiée de commerces et de services et dans l'amélioration du lien avec les bourgs-centres.

➤ Une économie diversifiée

Taux d'activité/ chômage :

Le taux d'activité sur le territoire est de 76%, ce qui souligne la part importante d'actifs occupés. Le taux de chômage atteint 10,4% et se situe très légèrement en deçà de la moyenne départementale (10,7%).

Caractéristiques de l'emploi :

Le territoire compte 19 052 emplois sur le lieu de travail (*données INSEE 2013*), dont 54% se concentrent sur la communauté de communes Tarn Agout, 30% sur la communauté Sor et Agout et 16% sur la communauté Laurécois - Pays d'Agout.

Comme dans tous les territoires sous influence métropolitaine, un nombre important d'emplois est pourvu à l'extérieur. L'indice emplois/actifs est de 61% à l'échelle du Pays, avec de fortes disparités territoriales. Il atteint 79% sur la communauté de communes Tarn Agout où les flux domicile - travail sont principalement dirigés vers le pôle d'emploi toulousain. Il est de 51% sur la communauté Laurécois - Pays d'Agout et 61% sur la communauté Sor et Agout pour lesquelles l'agglomération de Castres constitue le bassin d'emplois principal.

Zones d'emploi :

Au sein du Pays, 4 types de zones d'emploi peuvent être distingués :

- un bassin fortement résidentiel et industriel sur le secteur de Lavaur et de Saint-Sulpice-la-Pointe ;
- un bassin résidentiel et agro-alimentaire sur la partie centrale du territoire (canton de Puylaurens notamment) ;
- un bassin à tendance agricole sur le secteur du canton de Lautrec ;
- les communes périphériques à l'agglomération de Castres à l'Est où se développe une économie résidentielle à côté d'une activité industrielle qui tente de résister à la crise.

Secteurs d'activité :

Le Pays de Cocagne présente la particularité d'avoir un tissu économique diversifié, dans lequel les activités productives (industrie et agriculture) conservent une place importante.

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire
Pays de Cocagne	10,6%	14,4%	9%	66%
Département du Tarn	5,7%	14,5%	7,7%	72,1%

❖ Agriculture :

Le Pays a une identité rurale forte. Les terres agricoles occupent ainsi 63% de sa surface totale et plus de 1 300 exploitations sont aujourd'hui en activité.

Plusieurs systèmes agricoles coexistent au sein du territoire :

- une production majoritairement basée sur la culture des céréales à l'Ouest et sur la plaine castraise ;
- une tradition d'élevage encore bien présente au Sud, vers la Montagne Noire, sur le territoire de la communauté de communes Sor et Agout ;
- une diversification plus marquée des productions qui mêle polycultures-élevage et poly-élevage, principalement au Nord du territoire, sur la communauté Lautrécois - Pays d'Agout.

Cette agriculture repose sur de nombreuses productions de qualité : ail rose de Lautrec (label rouge et IGP), veau fermier du Lauragais, pois chiches du Vaurais, filière fruits à Lavaur, ...

L'ensemble des entreprises liées au secteur regroupe environ 2 500 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 400 millions d'euros, dont 1/4 provient des exploitations agricoles.

Pour accroître et diversifier leurs revenus, un nombre croissant d'entre elles se tourne vers la vente directe de produits (à la ferme, sur les marchés de plein vent) et/ou l'agritourisme. C'est aujourd'hui le cas de plus de 240 exploitations, soit 18% des structures agricoles (contre 12% au niveau départemental).

Toutefois, l'économie agricole du Pays subit des difficultés analogues à la plupart des territoires ruraux :

- une diminution de la surface cultivée : cette baisse (-4,6% soit 3 200 ha entre 2000 et 2010) est légèrement plus importante qu'à l'échelle du département (-4%) et est surtout significative sur la partie Ouest du territoire ;
- une baisse du nombre des exploitations (-18% sur la période 2000-2010), légèrement moins importante qu'à l'échelle du département (-20,7%) ;
- un vieillissement de la population agricole : 24% des chefs d'exploitation ont 60 ans et plus.

Ces problématiques ne sont pas spécifiques au territoire de Cocagne mais elles s'y trouvent accentuées par les effets de la périurbanisation. Bien souvent les terres qui disparaissent sont celles qui présentent la valeur agronomique la plus élevée et les conséquences sont multiples : dégradation de l'économie locale, problèmes d'organisation et de gestion de l'espace (mitage, banalisation des paysages, ...)

Les principaux enjeux liés au devenir du secteur résident dans la protection du foncier agricole et le développement de la valeur ajoutée à l'hectare.

❖ Industrie :

Dans l'espace métropolitain élargi, le Pays de Cocagne se singularise par la diversité de son tissu industriel qui fait coexister des activités traditionnellement ancrées telles que l'agro-alimentaire et la pharmacie et des filières nouvelles comme la plasturgie ou la chimie.

Ces activités industrielles se concentrent surtout aux deux extrémités du territoire, à proximité des pôles d'emplois toulousain et castrais et des voies de communication importantes.

La dermo-cosmétique occupe une place très importante avec les *Laboratoires Pierre Fabre* qui emploient près de 1 000 salariés sur les sites de Soual (unité de production) et de Lavar (siège de la direction) et contribuent à l'activité de nombreux sous-traitants.

Au cours des dernières décennies, le tissu industriel s'est enrichi par l'émergence progressive de nouveaux créneaux : transformation de matières plastiques (*Bormioli Rocco, Sleever Technologies,...*), mécanique, fournitures électriques (*SCOP Citel*), matériaux de construction (*Imerys*), biologie moléculaire (*Cepheid*), imprimerie (*Equinox, Art et Caractère*), logistique, ...

Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activités destinées à attirer ces nouveaux acteurs industriels et à accueillir les entreprises locales en développement. Les principales zones sont situées à Soual (« La Prade »), à Lavar (« Les Cauquillous ») et à Saint-Sulpice-la-Pointe (« Les Cadaux ») et une nouvelle zone mixte, industrielle et commerciale, d'envergure régionale (« Les Portes du Tarn »), portée par la communauté de communes Tarn Agout et le département du Tarn, est actuellement en cours d'aménagement, à l'extrémité Ouest du territoire.

L'un des enjeux principaux est désormais de qualifier l'offre existante, afin de mieux répondre aux besoins en équipements des entreprises (traitement paysager, fibre optique, services mutualisés, transports, ...) et ainsi améliorer le taux d'occupation.

En parallèle, et malgré la présence de plusieurs structures d'aide (un atelier-relais sur la communauté de communes du Lautrécois - Pays d'Agout, un hôtel d'entreprises à Lavar et une couveuse à Saint-Sulpice-la-Pointe), l'offre territoriale d'animation et d'accompagnement auprès des entreprises reste à consolider.

❖ Artisanat :

Le tissu artisanal est fortement prégnant sur le territoire. Il joue un rôle fondamental, que ce soit en matière de services à la population ou de maintien de l'appareil productif, en lien avec les filières motrices.

Bon nombre d'entreprises artisanales relèvent des activités de production : travail de la pierre, métaux et mécanique, bâtiment et construction. Ce dernier secteur connaît une croissance continue, en particulier sur les zones de forte attractivité résidentielle, pour répondre aux besoins d'installation de nouveaux arrivants.

❖ Commerce :

Une gamme étoffée de commerces alimentaires et non alimentaires, y compris de grandes surfaces, s'est développée le long des principaux axes de communication (A68, RN126, RD112), sur ou à proximité des bourgs-centres du territoire : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavar, Puylaurens, Saix et Soual. Malgré une certaine disparité géographique, cette couverture relativement bonne permet de limiter le phénomène d'évasion commerciale vers les grands pôles urbains extérieurs au territoire.

Ailleurs, le maintien des petits commerces ruraux de proximité s'avère plus problématique.

❖ Tourisme :

Le Pays de Cocagne se présente comme une destination pour des vacances détente, axées sur les activités culturelles et de plein air et pour un tourisme d'excursion et de court séjour, autour de visites du patrimoine, avec une clientèle essentiellement de proximité, issue du territoire et des pôles urbains proches.

Le poids économique du tourisme y est encore limité. La fréquentation est ainsi évaluée entre 700 et 800 000 nuitées par an, en cumul des secteurs marchand et non marchand, pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 34 millions d'euros (soit 11% des retombées générées sur le département du Tarn) et près de 600 emplois - dont 200 directs - sont aujourd'hui liés au tourisme sur le territoire.

Bien que qualitative, l'offre d'hébergements reste faible en volume (2 650 lits, soit 8% de la capacité départementale) et assez peu diversifiée. Elle est dominée par l'hôtellerie de plein air et les meublés de tourisme.

Le territoire dispose cependant de réels atouts :

- un positionnement privilégié, au cœur d'un triangle formé par Toulouse, Albi et Carcassonne ;
- une offre patrimoniale riche, liée notamment à l'histoire du pastel : nombreux villages de caractère, églises, châteaux, moulins à eau et à vent, pigeonniers, ...
- un panel diversifié d'activités de loisirs : trois bases aquatiques, sentiers de randonnées, fermes équestres, accrobranche, petit train touristique, loisirs motorisés, ...
- des productions agricoles de qualité et un réseau de producteurs fermiers tournés vers la vente directe.

Depuis plusieurs années, le Pays a engagé, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Tarn, une démarche de mise en réseau des offices de tourisme. Ce travail a jusqu'à présent permis :

- d'identifier des lignes forces pour le développement de l'offre touristique, autour notamment des thématiques du pastel, de l'eau (bases de loisirs, rivières) et des activités de pleine nature ;
- de mettre en œuvre des actions de coopération en matière de promotion/ communication (éditions communes, site web, application mobile, salons et foires), d'animation (ateliers autour du pastel) et de professionnalisation (formations, éductours).

➡ Un environnement et un cadre de vie de qualité

Le Pays de Cocagne présente une mosaïque d'entités paysagères qui marquent des espaces naturels bien distincts : la Plaine de l'Agout, les Collines du Centre, le Lauragais, la Plaine castraise et la Montagne Noire.

Cette diversité paysagère (vallées, forêts, coteaux, plans d'eau, rivières, ...), façonnée par l'activité agricole, génère des espaces de qualité dont la préservation et la valorisation constitue un enjeu important, tant pour l'accueil de nouvelles populations que pour le développement du tourisme.

1.2- Les enjeux du territoire

Les tableaux ci-après présentent le contexte socio-économique global du territoire de Cocagne, ses principaux atouts, contraintes et handicaps au regard des six thématiques prioritaires visées par le Contrat de Ruralité :

❖ Volet 1 = L'accessibilité aux services publics et marchands et aux soins

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> - Une forte croissance démographique (+ 21 000 habitants en 20 ans), qui tend toutefois à s'atténuer - Une dynamique principalement liée au solde migratoire et à l'étalement des métropoles toulousaine et castraise. Des nouveaux arrivants composés en majorité de jeunes ménages avec enfants en bas âge - Des réseaux de services assez bien structurés à partir des bourgs-centres qui maillent le territoire, avec un pôle principal (Lavaur) qui rayonne sur la moitié Ouest du Pays - Un développement récent des pôles administratifs regroupant les services publics (4 MSAP labellisées = St-Sulpice-la-Pointe, Lavaur, Serviès, Dourgne + 1 en réflexion = Puy-laurens) - Une bonne couverture en services scolaires, primaires (grâce notamment aux regroupements pédagogiques : 12) et secondaires (8 collèges + 1 lycée général + 2 lycées professionnels agricoles) - Un bon niveau d'équipement en services petite enfance : 13 crèches ou lieux-passerelles (dont 9 intercommunaux) pour 338 places ; 386 assistantes maternelles pour 1200 agréments ; 12 ALSH/ALAE (dont 9 intercommunaux) - Une offre existante de services à domicile (réseau ADMR) et de structures d'accueil pour personnes âgées : 8 EHPAD + 2 maisons de retraite non médicalisées (capacité : 681 lits) + 2 foyers-logements (capacité : 100 places) - La proximité des grands équipements hospitaliers de Castres et de Toulouse (convention avec l'Hôpital de Lavaur) - Un tissu de « points de contact » postaux encore assez dense : 10 bureaux + 7 agences communales + 2 relais-commerçants - Un bon maillage des dispositifs de sécurité (7 brigades de gendarmerie) et de secours (6 centres d'incendie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté de maintien des services de première nécessité dans les zones rurales et les bourgs éloignés des pôles urbains principaux du territoire - L'absence de certains services importants dans la gamme supérieure (spécialistes médicaux, formations supérieures, ...), en partie compensée par la proximité des agglomérations toulousaine et castraise - Une population âgée en croissance, dont une part importante est en situation de fragilité : forte concentration dans les communes rurales les moins pourvues en commerces de proximité et services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public - Une forte mobilisation des élus et acteurs locaux autour du maintien des services à la population, notamment en matière sanitaire - Une dynamique émergente de structuration des professionnels de santé (une MSP en cours de construction à Verdalle + une autre multi-sites en fonctionnement à Soual-Sémalens ; un projet de pôle de santé à Vielmur-sur-Agout) - Des nouvelles formes d'accueil pour personnes âgées autonomes à imaginer (résidences partagées, maisons intergénérationnelles, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande en services appelée à croître encore fortement dans les zones de frange péri-urbaine - Des demandes évolutives qui requièrent une adaptation constante de l'offre - Une démographie médicale vieillissante, un manque d'attractivité de la médecine générale en milieu rural et des difficultés de recrutement - La précarisation de certaines catégories de la population (femmes seules avec enfants, personnes âgées) et le risque d'isolement - Les changements de périmètres administratifs, susceptibles de remettre en cause les schémas de services locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter un maillage de services et d'équipements répondant aux besoins de l'ensemble de la population sur les bourgs-centres - Maintenir une offre de proximité dans les zones rurales pour limiter les déplacements et l'exclusion des publics les plus fragiles - Développer l'offre enfance/ jeunesse, notamment dans les zones en forte croissance démographique - Accompagner la structuration de l'offre de santé et le développement de nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées

❖ Volet 2 = La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>HABITAT/ LOGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un dynamisme démographique, surtout sur les zones de frange urbaine Ouest/Est lié - Des bourgs présentant des caractéristiques patrimoniales et architecturales intéressantes - Une politique d'aménagement du territoire portée et retranscrite au travers de SCoT (Vaurais, Autan) et/ou de PLU/PLUi - Un taux de logements vacants relativement faible (plus important toutefois sur le bâti ancien et dans les centres-bourgs) <p>COMMERCE DE PROXIMITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de commerce et d'artisanat assez complète et diversifiée dans les pôles urbains du territoire - Une dynamique de marchés locaux - La présence d'unions commerciales 	<p>HABITAT/ LOGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un modèle d'urbanisation aujourd'hui fondé sur le logement individuel et l'étalement - Un parc de logements en centres-bourgs assez ancien et énergivore - Une offre de logements peu diversifiée (manque de petits logements notamment) - Un parc locatif limité et souvent inadapté aux besoins de certaines catégories de population qui sont toutes en essor sur le territoire (jeunes actifs, familles monoparentales, personnes âgées) - Un déficit de l'offre en logements sociaux - Une quasi-absence de l'offre en hébergements d'urgence <p>COMMERCE DE PROXIMITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une part relativement faible du revenu utilisé localement (entre 16 et 22% selon les EPCI) - Des problèmes de vacance et de transmission-reprise au niveau des commerces de bourgs-centres - Une fragilisation générale des petits commerces ruraux 	<p>HABITAT/ LOGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité actuelle du cadre de vie (bourgs, villages) et des paysages, source d'attractivité résidentielle pour le territoire - De nombreux projets d'aménagement et d'embellissement d'espaces publics - La prise de compétence nouvelle des politiques de l'habitat au niveau intercommunal - Une appropriation progressive des problématiques de l'habitat par les élus locaux - L'existence de cadres réglementaires et financiers d'intervention (OPAH, ...) <p>COMMERCE DE PROXIMITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité professionnelle reconnue du tissu commercial - Le développement de la fréquentation touristique et l'attrait pour les produits locaux 	<p>HABITAT/ LOGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hausse des prix de l'immobilier qui peut freiner l'arrivée de certaines populations et contraindre les plus modestes à s'éloigner de leur lieu de travail - Un coût du foncier qui limite les programmes d'habitat social <p>COMMERCE DE PROXIMITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre commerciale périphérique (agglomérations voisines, axes routiers) sans cesse croissante et fortement diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des opérations de requalification urbaine, en lien avec les éléments identitaires du territoire (pastel notamment) - Rénover le parc de logements vieillissant des centres-bourgs pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique - Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des différentes catégories de population, préserver la mixité sociale et permettre des parcours résidentiels complets (offre locative, logements sociaux) - Soutenir le commerce de proximité pour limiter l'évasion commerciale et s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation

❖ Volet 3 = L'attractivité du territoire

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>ÉCONOMIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne desserte en voies de communication - Une économie diversifiée, marquée par le poids important des emplois de production - La présence de grandes entreprises ancrées sur le territoire (ex = Laboratoires Pierre Fabre) - Un foncier économique aménagé important et un bon maillage de ZAE sur le territoire - La ZA d'intérêt régional des Portes du Tarn à l'Ouest du territoire - Un secteur artisanal diversifié et bien réparti géographiquement - Un taux de chômage de 10,4%, légèrement inférieur à la moyenne départementale (10,7%) - La présence de Points Emploi intercommunaux 	<p>ÉCONOMIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pôles de développement économique excentrés - Une majorité de zones d'activité vieillissantes, peu thématisées et pauvres en services - Une offre d'hébergement et d'accompagnement des entreprises limitée (un hôtel d'entreprises à Lavaur, une couveuse à St-Sulpice, un atelier-relais sur la CCLPA) - Peu de synergies entre les entreprises locales (mutualisations, coopérations) - Une inadéquation de l'offre et la demande de main d'œuvre et des difficultés de recrutement sur certains secteurs d'activité - L'absence d'une offre de formation initiale et continue locale (notamment filières techniques) - Un défaut d'animation et de promotion économique territoriale 	<p>ÉCONOMIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'autoroute Toulouse-Castres (2 échangeurs sur le territoire : Puy-laurens + Soual) - L'existence de schémas territoriaux des infrastructures économiques - Le développement des services et filières liées à la sphère présente 	<p>ÉCONOMIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque de concentration des activités commerciales sur les ZA, au détriment des centres-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier les zones existantes pour attirer de nouvelles entreprises et améliorer le taux actuel d'occupation - Renforcer l'animation économique et l'offre de services aux entreprises

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nom porteur d'imaginaire : « Pays de Cocagne » - Une position stratégique, au cœur d'un triangle Albi – Toulouse – Carcassonne - Une campagne habitée et vivante, offrant des services aux habitants et aux visiteurs - Des EPCI dotés de la compétence tourisme et des OT communautaires (statut = EPA) - Des bureaux d'OT bien répartis sur le territoire, dont plusieurs récemment modernisés (St-Sulpice-la-Pointe, St-Paul-Cap-de-Joux, Puy-laurens, Dourgne) - Une mise en réseau des OT engagée depuis 2008 - Un poids économique encore limité mais non négligeable (750 à 800 000 nuitées annuelles, 34 M € de dépenses, env. 600 emplois dont 200 directs) 	<p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence à ce jour de réelle stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays - Un manque de produits spécifiques et différenciateurs - L'absence de réelle locomotive (sites et/ou événementiels) - Une offre d'hébergements plutôt qualitative mais limitée en volume et peu diversifiée (déficit notamment pour l'accueil de groupes) - Une offre de restauration étoffée mais globalement peu qualifiée - Un petit patrimoine riche mais diffus, peu valorisé et peu ouvert à la visite - Pas de dynamique collective entre prestataires locaux et une coordination avec les OT à approfondir 	<p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La taxe de séjour, une ressource à optimiser - Un embryon de structuration collective à l'échelle du Pays, à approfondir - Des compétences et savoir-faire au sein des OT, un personnel impliqué et motivé - Des potentiels à valoriser (rivières, bases de loisirs, agritourisme) - Le développement du numérique comme support d'information et de découverte du territoire 	<p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une promesse de rencontre non tenue : le pastel - Le risque de dilution des missions des OT face à des moyens - humains et financiers - réduits - Un manque de mutualisation des ressources entre territoires - Une reconnaissance du secteur et de ses potentialités économiques par les élus locaux à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie de développement touristique commune, à l'échelle du PETR - Développer et qualifier une offre de produits et de séjours autour des atouts du territoire (pastel, eau/ nature, patrimoine bâti, produits du terroir) - Renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs du tourisme local

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une importante surface agricole (63% du territoire) - Une agriculture diversifiée avec des dominantes territoriales : céréale (ouest), élevage (sud), polyculture-élevage et poly-élevages (centre et nord) - Un poids économique important, en termes de chiffre d'affaires (400 M €/an) et d'emplois (2500 soit 10,6%) - De nombreux signes de qualité (IGP, Label Rouge) - Quelques entreprises agro-alimentaires dynamiques et innovantes - Un bon nombre d'exploitations tournées vers la vente directe et l'agritourisme (241 soit 18%) 	<p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une diminution des terres agricoles, liée en partie à l'urbanisation (surtout sur la partie ouest) : - 3200 ha (4,6%) entre 2000-2010 - Une baisse du nombre d'exploitations (surtout élevage) : - 271 unités (18%) entre 2000-2010 - Une tendance au regroupement des exploitations - Un vieillissement des exploitants agricoles et des difficultés de reprise-transmission 	<p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pistes de diversification à approfondir : tourisme, vente directe, restauration collective - Quelques filières agricoles bien structurées (ex = CODEV du Bassin Lauragais, Syndicat de l'Ail rose de Lautrec) et disposées à coopérer avec les collectivités locales - Une demande croissante des consommateurs pour des produits locaux et de qualité (AMAP, vente directe, ...) 	<p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'étalement urbain : hausse des prix du foncier, mitage, points noirs paysagers, perte de l'identité rurale, ... - Risques liés à la concentration des terres : pollutions, banalisation paysagère, ... - Risques environnementaux : précarité énergétique des exploitations, manque d'eau en période d'étiage, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diversification des revenus agricoles, via l'agritourisme notamment - Accompagner le développement des circuits courts, via les équipements publics (crèches, écoles, maisons de retraite, ...) et les restaurateurs locaux

❖ Volet 4 = Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>DÉPLACEMENTS/ MOBILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement relativement favorable en termes d'infrastructures routières (proximité A 68 + rôle important des RN 126 et D 112) et ferroviaires (plusieurs lignes TER au départ de Toulouse dont la n°9 : Toulouse – Castres) - Un réseau routier secondaire de qualité convenable, qui permet une bonne desserte de l'ensemble des communes - Un réseau de transports publics qui permet de relier les principaux bourgs-centres du territoire, entre eux et avec les agglomérations voisines (Tarn Bus + TER) - Le développement d'un réseau de covoiturage (aires + plateforme en ligne) sous l'impulsion du Département - Des projets d'intermodalité en cours (ex = gares de St-Sulpice-la-Pointe et Lavaur, halte ferroviaire des Cauquillous, ...) - La proximité des aéroports de Toulouse-Blagnac et Castres-Mazamet <p>NUMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un usage développé du numérique sur le territoire 	<p>DÉPLACEMENTS/ MOBILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire assez enclavé sur sa partie nord et centrale - L'importance des déplacements pendulaires (domicile/travail) entre le territoire et les pôles d'emploi toulousain et castrais (plus de 6000 personnes soit 12% des actifs) - Un usage prédominant de la voiture individuelle, et une culture fortement ancrée dans les pratiques quotidiennes - L'absence de transports publics internes au territoire, hormis sur certains bourgs-centres (St-Sulpice, Lavaur) - Peu de pistes cyclables <p>NUMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une couverture téléphonie mobile et internet incomplète et inégalement répartie (certains chefs-lieux de canton ne sont pas encore desservis par la fibre, de même que plusieurs ZAE) 	<p>DÉPLACEMENTS/ MOBILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'autoroute Toulouse - Castres (mise en service prévue en 2023) ... sous réserve d'éviter une urbanisation anarchique et un « effet tunnel » - Des projets en cours sur le développement de transports propres : acquisition de véhicules électriques, Le déploiement d'un réseau de bornes de recharge par le SDET 81 <p>NUMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une priorité pour les élus du territoire - Le plan de développement du numérique porté par le Département du Tarn (SDTAN 81) 	<p>DÉPLACEMENTS/ MOBILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des déplacements rendus plus coûteux avec l'augmentation du prix de l'énergie et du carburant - L'isolement des populations les plus fragiles en l'absence de solutions de mobilité collectives <p>NUMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poids des investissements à supporter par les EPCI pour le déploiement du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur l'intermodalité pour compléter l'offre de transports et améliorer l'accessibilité des communes - Encourager les alternatives collectives à la voiture individuelle (co-voiturage, transport à la demande) - Informer, sensibiliser les habitants sur les alternatives à la voiture individuelle et faire connaître l'offre existante - Développer le recours aux mobilités douces et actives (véhicules électriques, pistes cyclables) - Améliorer la desserte numérique et résorber les zones blanches

❖ Volet 5 = La transition écologique et énergétique

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement préservé - Des paysages diversifiés (6 entités paysagères distinctes), entretenus par l'activité agricole - Plusieurs périmètres officiels de protection inventoriés sur le territoire (sites Natura 2000, réserves naturelles, ZNIEFF, PNR Haut-Languedoc) - Plusieurs agendas 21 locaux (communes de Dourgne, Puylaurens, St-Paul-Cap-de-Joux, Saïx) 	<p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte pression foncière sur les franges péri-urbaines - Une agriculture fortement consommatrice en eau - Une qualité des eaux de rivière médiocre par endroits 	<p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration prochaine par les EPCI des compétences GEMAPI (Gestion et Entretien des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) - Des opportunités de créations d'emploi liés aux enjeux environnementaux 	<p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des paysages potentiellement menacés par l'étalement urbain et le mitage - Un risque d'appauvrissement de la biodiversité - Une augmentation à prévoir des besoins en termes d'adduction/traitement des eaux, et de collecte/traitement des déchets, liée à l'arrivée de nouvelles populations - De nombreuses communes concernées par les risques d'inondation (ex = bassin du Sor) et de mouvement de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et animer une stratégie commune autour du développement durable, à l'échelle du Pays - Réduire les dépenses énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public - Développer la production d'énergies renouvelables et rechercher une plus grande autonomie territoriale - Préserver le patrimoine paysager et le bâti pour le maintien de l'attractivité du territoire - Sécuriser l'accès et l'approvisionnement en eau - Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
<p>ÉNERGIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre croissant de projets d'investissement en vue de réduire les consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public - Quelques projets innovants (ex = géothermie, photovoltaïque, ...) 	<p>ÉNERGIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bâti ancien et énergivore - Un secteur des transports fortement consommateur en énergie et émetteur de GES - Une faible exploitation des énergies renouvelables - Un manque de connaissance des potentiels réels de développement sur le territoire 	<p>ÉNERGIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une volonté des élus locaux d'engager une démarche territoriale autour de la transition énergétique - L'augmentation du prix des énergies fossiles - La présence de ressources locales à valoriser pour la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie, méthanisation) - De nombreux dispositifs financiers mobilisables (Etat, Région, Département, Europe) 	<p>ÉNERGIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une intensification des activités humaines appelée à se poursuivre au cours des prochaines décennies : croissance démographique (+ 20-25 000 habitants d'ici 20 ans), étalement urbain, zones d'activité, augmentation des flux de déplacement, ... 	

❖ Volet 6 = La cohésion sociale

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> - Un fort attachement de la population autochtone au territoire - Une tradition d'ouverture et d'accueil héritée de l'histoire - Un tissu associatif important et dynamique (éducation, culture, fêtes, activités sportives) - Un réseau de Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) étoffé et bien réparti (15 associations sur le territoire) - Une offre culturelle de qualité dans de nombreux domaines (spectacle vivant, musique, patrimoine, conte, ...) - Un assez bon maillage et une diversité des équipements sportifs - Une programmation événementielle dense, soutenue par les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déficit de l'offre pour certains équipements culturels (cinémas, spectacles vivants, musées, expositions) - Des équipements culturels à moderniser et à mettre en réseau - Une partie des équipements sportifs vieillissants, parfois inadaptés à l'évolution des publics et des pratiques (ex = piscines) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande croissante en infrastructures et activités culturelles et sportives, du fait de l'arrivée de nouvelles populations - Un cadre d'intervention existant en matière de politique culturelle (Projet Culturel de Territoire) - L'existence de schémas intercommunaux des équipements sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés potentielles de cohésion liées à l'afflux de populations extérieures (écarts de revenus, de comportements et de rapport au Pays) - Des équipements spécialisés essentiels mais onéreux pour les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les équipements et lieux favorisant la convivialité et la cohésion sociale, le vivre ensemble (entre générations, entre autochtones et nouveaux arrivants) - Valoriser et faire connaître aux habitants les caractères fondamentaux de l'identité du territoire - Moderniser et mettre en réseau les équipements culturels et sportifs

I.3- Le projet de territoire

L'enjeu majeur du Pays de Cocagne est de maîtriser et d'optimiser les effets induits par la métropolisation et l'étalement urbain des agglomérations de Toulouse et de Castres-Mazamet.

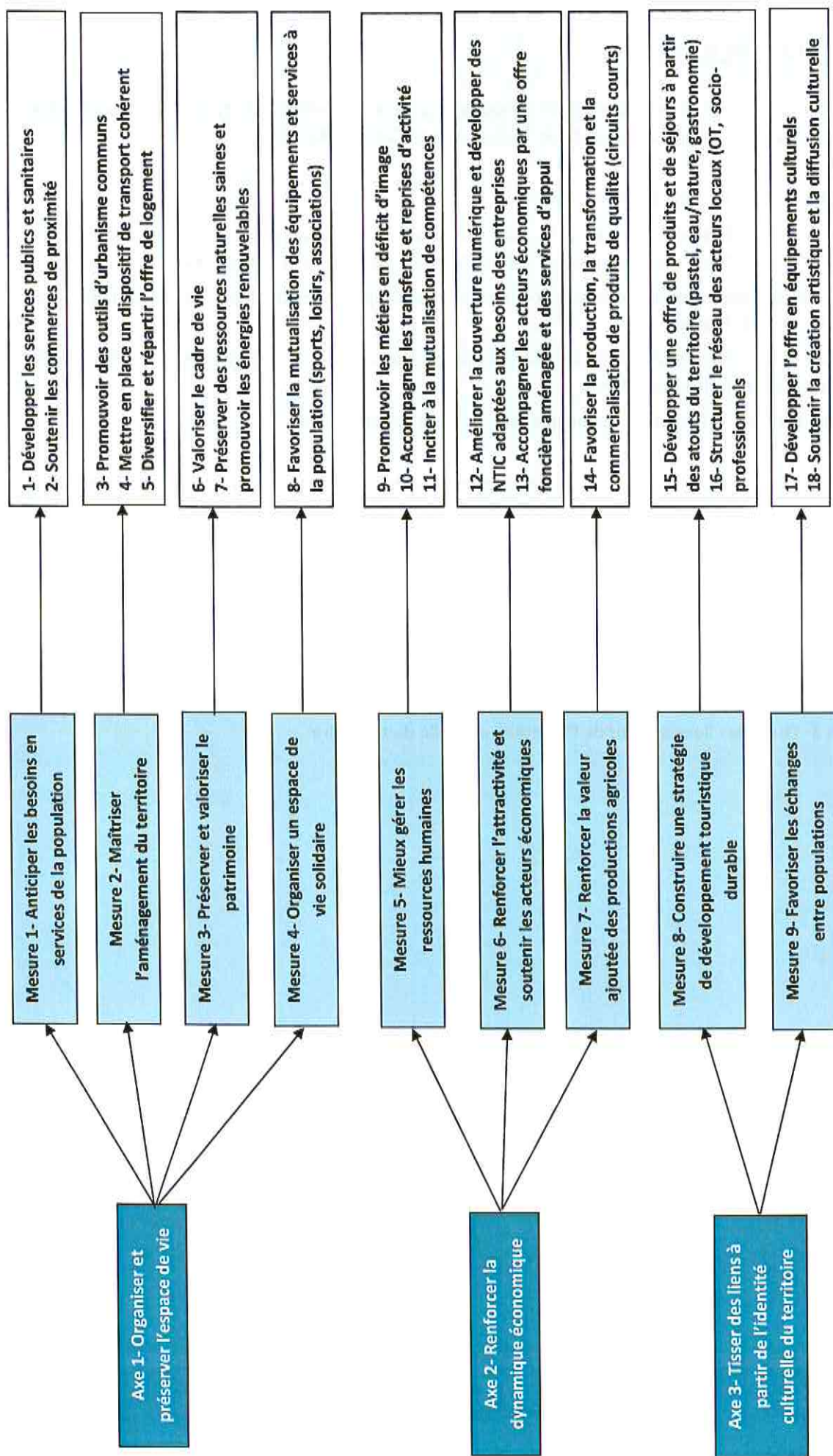
Pour ce faire, il est confronté à 4 grands défis :

- 1- renforcer sa cohésion territoriale et sociale, entre franges péri-urbaines des extrémités Ouest et Est et un cœur de territoire plus rural, entre populations autochtones et nouveaux arrivants ;
- 2- affirmer son positionnement et sa lisibilité au sein de l'espace métropolitain, en prenant appui sur ses atouts spécifiques ;
- 3- passer d'une logique d'accueil de populations et d'entreprises à une dynamique collective de développement plus pro-active ;
- 4- s'engager dans la transition écologique, énergétique et numérique.

Au regard de ces enjeux, le Pays a pour ambition principale de conforter son attractivité, au service de la création d'activités et d'emplois et de la qualité de vie, dans le respect de son environnement et de son identité.

Validée en 2003, la Charte de Développement du Pays de Cocagne constitue le socle fondateur du projet de territoire. Elle se structure autour de 3 grands axes stratégiques :

- Axe 1- Organiser et préserver l'espace de vie
- Axe 2- Renforcer la dynamique économique
- Axe 3- Tisser des liens à partir de l'identité culturelle du territoire



I.4- Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

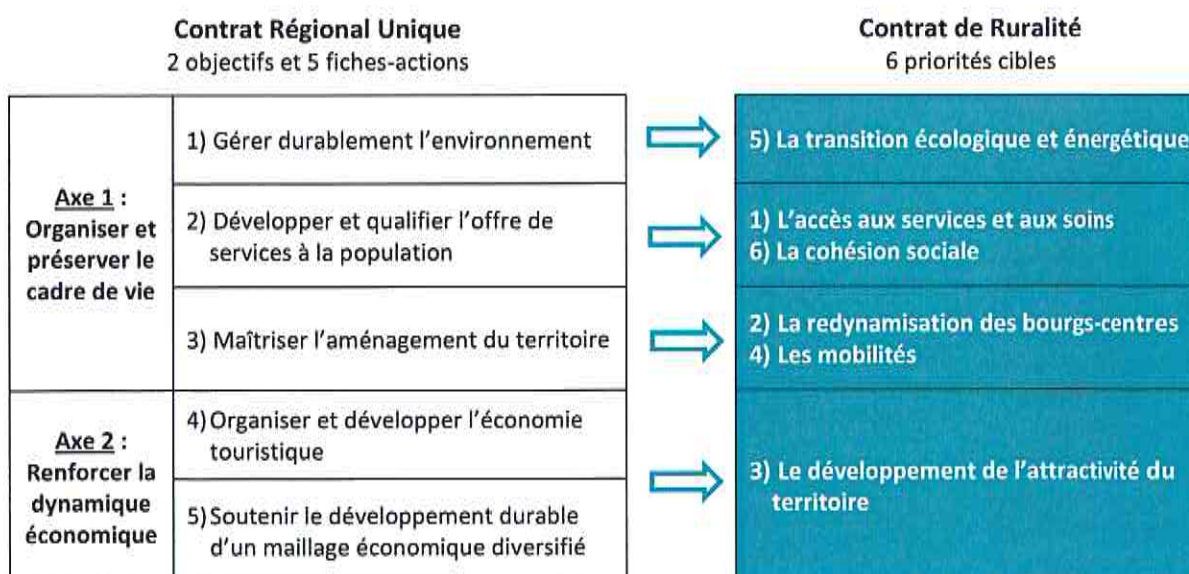
I.4.1- Autres dispositifs de développement en vigueur sur le territoire, en lien avec les thématiques du Contrat de Ruralité

- **Contrat Régional Unique 2015-2017**

Un Contrat Régional Unique a été co-signé en décembre 2015, entre le Conseil régional Occitanie, les Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne et le PETR du Pays de Cocagne.

Il s'articule autour de 2 objectifs stratégiques majeurs et de 5 fiches-actions :

- **Axe 1- Organiser et préserver l'espace de vie :**
 - **Fiche-action 1-** Gérer durablement l'environnement : protection et valorisation des ressources patrimoniales et paysagères, requalification urbaine, transition énergétique et écologique
 - **Fiche-action 2-** Développer et qualifier l'offre de services à la population : structures petite enfance/ jeunesse, services de santé, lieux d'accueil pour personnes âgées, équipements sportifs et de loisirs
 - **Fiche-action 3-** Maîtriser l'aménagement du territoire : outils de planification et d'urbanisme, infrastructures et services de transport (intermodalité, transports à la demande, déplacements doux), politique de l'habitat (logements locatifs, logements sociaux)
- **Axe 2- Renforcer la dynamique économique :**
 - **Fiche-action 4-** Organiser et développer l'économie touristique : actions de structuration collective, développement de l'offre autour des thématiques pastel et eau/nature, outils d'accueil et d'information numériques
 - **Fiche-action 5-** Soutenir le développement durable d'un maillage économique diversifié : aménagement et qualification des zones d'activités, services aux entreprises, soutien à l'économie circulaire et de proximité



• **Programme LEADER 2014-2020**

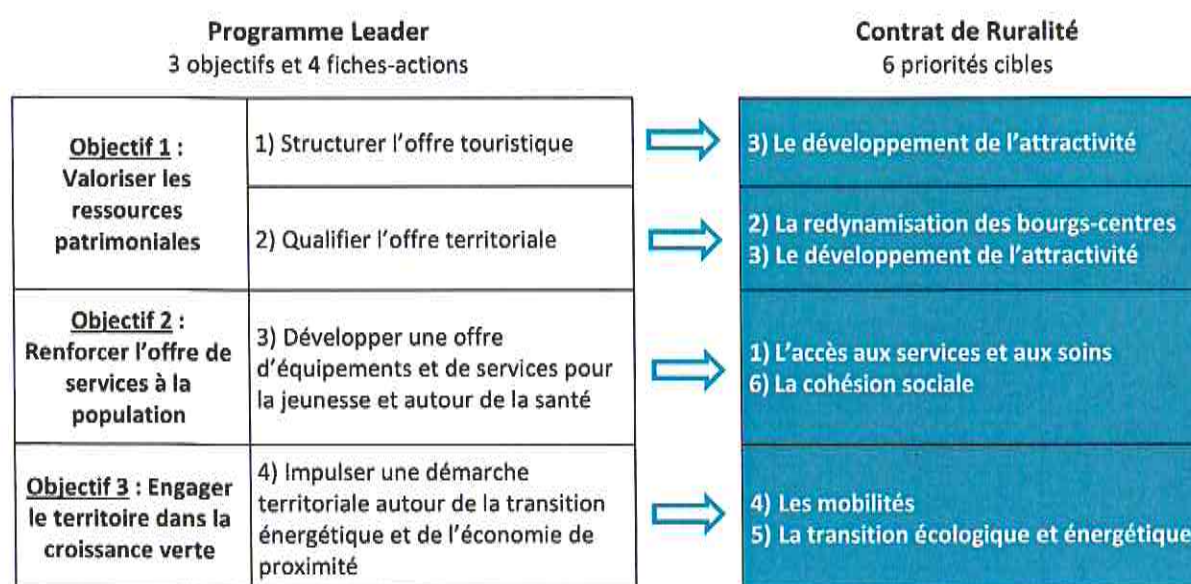
Un programme Leader, doté de 2,12 millions d'euros, a été signé le 9 août 2016 entre le Conseil régional Occitanie et le PETR du Pays de Cocagne.

Complémentaire du Contrat Régional Unique, il se fonde sur la priorité ciblée de « conforter l'attractivité du territoire, au service de la qualité de vie et de la création d'emplois ». Il vise prioritairement à :

- valoriser les potentiels qui portent l'image du Pays et son attractivité, notamment le pastel et l'eau/nature ;
- engager des projets et une dynamique territoriale autour de la transition énergétique ;
- renforcer la cohésion territoriale et sociale.

Il repose sur 3 objectifs stratégiques et 4 fiches-actions :

- **Objectif 1**- Valoriser les ressources patrimoniales au service de l'attractivité et de l'économie du territoire :
 - **Fiche-action 1**- Structurer l'offre touristique, culturelle et de loisirs autour du patrimoine identitaire (offres thématiques pastel et eau/nature, itinéraires de découverte, sites de visite, outils de communication, numérique, ...)
 - **Fiche-action 2**- Qualifier l'offre territoriale à destination des entreprises et des populations, en prenant appui sur les atouts locaux (zones d'activités, espaces publics, entrées et cœurs de bourg)
- **Objectif 2**- Renforcer l'offre de services à la population :
 - **Fiche-action 3**- Développer une offre d'équipements et de services pour la jeunesse et autour de la santé (lieux de rencontre/animation, maisons/pôles de santé, structures d'accueil pour personnes âgées, ...)
- **Objectif 3**- Engager le territoire dans la croissance verte :
 - **Fiche-action 4**- Impulser une démarche territoriale autour de la transition énergétique et du maintien d'une économie de proximité (amélioration du bâti, énergies renouvelables, déplacements alternatifs, économie circulaire)



• **Convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)**

La communauté de communes Tarn Agout est lauréate du dernier programme TEPCV lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Doté de 500 000 €, son projet s'articule avec les priorités cibles n°4 (mobilités) et n°5 (transition écologique et énergétique) du Contrat de Ruralité.

Il s'organise autour de 4 thématiques :

1- **La mobilité durable :**

- Création de 2 pôles multimodaux sur les communes de Lavour (aux abords de la gare) et de Saint-Jean-de-Rives (aux abords de la halte ferroviaire des Cauquillous)
- Acquisition de véhicules électriques pour les agents de la collectivité et implantation de bornes de recharge

2- **La rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics :**

- Rénovation énergétique de bâtiments publics : écoles, mairies, équipements sportifs, ...
- Rénovation et amélioration de l'éclairage public sur les zones d'activité communautaires et dans plusieurs communes

3- **La protection de la biodiversité :**

- Création et remise en état de zones humides (base de loisirs Ludolac, parc des Portes du Tarn)
- Acquisition de matériels désherbage mécanique ou thermique (opération « zéro phyto »)

4- **L'économie circulaire et les circuits courts alimentaires :**

- Création de jardins partagés et familiaux sur le parc d'activités des Portes du Tarn

1.4.2- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Dans le cadre des mesures des Comités Interministériels aux Ruralités (CIR), les opérations suivantes ont été soutenues par l'Etat sur le territoire du PETR du Pays de Cocagne :

Mesures CIR	Communes et communautés concernées
<u>Mesure 1 : Maisons de santé pluridisciplinaires</u>	2 MSP : Soual-Sémalens (en fonctionnement), Verdalle (en cours de travaux)
<u>Mesure 7 : Maisons de services au public</u>	4 MSAP en fonctionnement : Lavour, Saint-Sulpice-la-Pointe, Serviès et Dourgne et 1 en réflexion : Puylaurens
<u>Mesure 16 : Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier</u>	16 opérations : Saint-Sulpice-la-Pointe (3), Dourgne (3), Lavour (3), Puylaurens (3), Damiatte, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Viviers-les-Montagnes, Soual
<u>Mesure 22 : Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales en développant la connexion au THD par un fonds d'investissement de 50 M€</u>	41 écoles connectées et bénéficiant de haut débit à : Saint-Avit, Brousse, Jonquières, Lautrec, Lagardiolle, Lescout, Verdalle, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Sulpice (3), Saix (2), Massaguel, Carbes, Fréjeville, Sémalens, Vielmur-sur-Agout, Lavour (5), Saint-Germain-des-Prés, Montcabrier, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Teyssode, Veilhès, Viterbe, Viviers-les-Lavour, Cuq-Toulza, Ambres, Labastide-Saint-Georges, Puylaurens, Damiatte, Garrigues, Teulat, Escoussens, Saint-Afrique-les-Montagnes, Viviers-les-Montagnes

Mesures CIR	Communes et communautés concernées
<p>Mesure 24 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux (PEDT) : objectif d'une couverture à 100% des communes disposant d'une école</p>	<p>- 44 communes membres avec école : Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Sulpice-la-Pointe, Saix, Sémalens, Garrigues, Lugan, Saint-Agnan, Guitalens-L'Albarède, Serviès, Saint-Julien-du-Puy, Mondragon, Lacougotte-Cadoul, Veilhès, Viviers-Les-Lavaur (2), Lagardiolle, Lescout, St-Avit, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Lieux-les-Lavaur, Cuq-Toulza, Soual, Teulat, Verdalle, Labastide-Saint-Georges, Lautrec, Massaguel, Puylaurens, Cuq-les-Vielmur, Puycalvel, Montcabrier, Saint-Afrique-les-Montagnes, Saint-Germain-des-Prés, Ambres, Brousse, Cambounet-sur-le-Sor, Carbes, Dourgne, Escoussens, Fiac, Fréjeville, Jonquières, Vielmur-sur-Agout, Viviers-les-Montagnes, Lavaur.</p> <p>- 3 communes avec école publique n'ont pas encore de PEDT : Damiatte, Viterbe et Teyssode.</p> <p>- 2 communes avec école privée n'ont pas encore de PEDT : Massac-Séran et Vénès.</p>
<p>Mesure 28 : Résorber les zones blanches de téléphonie mobile des territoires ruraux mal couverts d'ici 2016: inviter les communes partiellement couvertes à signaler leur carence</p>	<p>Algans</p>
<p>Mesure 45 : Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'ANAH en 2015</p>	<p>33 logements : CC Tarn - Agout (11), CC Lautrécois – Pays d'Agout (10), CC Sor et Agout (12)</p>
<p>Mesure 58 : FSIL 2016</p>	<p>206 450 € mobilisés pour le financement de 3 opérations : Damiatte, Saint-Julien-du-Puy, Soual, Viterbe</p>
<p>DETR 2016</p>	<p>1 595 933 € mobilisés pour le financement de 43 opérations : Viviers-Les-Lavaur, Viviers-Les-Montagnes, Lavaur, Puylaurens (2), Saint-Paul-Cap-de-Joux (2), Saint-Germain-des-Prés (2), Vielmur (2), Viterbe, Ambres, Cambounet-sur-le-Sor (2), Labastide-Saint-Georges, Lagardiolle, Lescout, Saint-Sulpice-la-Pointe (3), Sémalens, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Lieux-les-Lavaur (2), Dourgne (2), Fréjeville, CC Lautrécois Pays d'Agout, Damiatte, Escoussens, Guitalens-L'Albarède, Marzens, Mouzens, Prades, Saint-Avit, Saint-Julien-du-Puy, Saix, Villeneuve-Les-Lavaur, Cuq-Toulza, Soual</p>

Mesures développées par l'Education Nationale :

Au sein de ces trois communautés de communes, 44 communes avec école publique ont signé un PEDT. Un fonds de soutien a été versé par l'État pour accompagner le développement des activités périscolaires dans le cadre de ces projets éducatifs territoriaux. Le montant forfaitaire de l'aide est de 50 euros par élève. Un complément de 40 euros est prévu pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dite « cible » ou la dotation de solidarité rurale dite « cible ». Sur le territoire couvert par ces trois communautés de communes, 27 communes bénéficient de cette aide majorée.

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016, des dossiers ont été instruits par la Préfecture après avis de l'Education nationale. A ce titre, des subventions ont été allouées pour l'acquisition de matériel numérique des écoles (tableau numérique, vidéo-projecteur ou tablette numérique) favorisant ainsi la mise en œuvre d'usages pédagogiques innovants en classe.

Mesures développées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Conformément aux priorités nationales pour le champ culturel, la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités pour favoriser un accès le plus large possible à la culture constitue un axe majeur de l'action de l'Etat. En effet, la culture est un facteur clé de l'attractivité des territoires : la richesse patrimoniale, la diversité de l'offre culturelle et la vitalité de la scène artistique constituent les principales motivations de découvertes renouvelées de ces territoires.

Par ailleurs, la culture est un élément essentiel de la cohésion sociale. Dans ce cadre, la Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne les collectivités locales dans leur politique de développement culturel. La co-construction de celle-ci, s'appuyant sur des expertises croisées, permet l'émergence de projets culturels territoriaux innovants et structurants. Elle vise la mise en œuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles, impliquant les habitants et favorisant les rencontres inter culturelles et inter générationnelles. Les projets facilitant la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs, et des équipements du territoire seront renforcés. Les actions conduites dans le cadre de ces partenariats visent à favoriser la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie privilégiant la jeunesse et la mixité sociale en s'appuyant sur des structures repérées pour leur pertinence artistique ou patrimoniale et l'ensemble des acteurs du territoire.

I.4.3- Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

La stratégie de l'Etat dans le département du Tarn est conforme au cadre des orientations stratégiques de l'Etat en région Occitanie, validé par le Comité de l'Administration Régionale en octobre 2016. Elle se traduit par la mise en œuvre de mesures opérationnelles au niveau des trois axes stratégiques rappelés ci-après :

I- Faire de la région Occitanie une région ouverte, attractive et tournée vers l'avenir :

Mesures opérationnelles :

- Désenclaver le territoire au niveau routier et ferroviaire.
- Favoriser la création d'emplois par une activité économique diversifiée et innovante à travers notamment le développement des filières identifiées comme filières d'avenir :
 - la compétitivité de l'industrie aéronautique ;
 - la montée en gamme de la filière agricole et agroalimentaire (agriculture, élevage, agroalimentaire, innovation agricole, attractivité des métiers, modernisation des outils de production) ;
 - l'émergence d'une filière-bois régionale ;
 - l'accélération de la numérisation du territoire ;
 - le soutien au développement des énergies renouvelables ;
 - la réponse aux enjeux de santé ;
 - la réussite du nouveau touristique ;
- Développer l'attractivité au travers d'approches transversales.
- Favoriser la reprise d'entreprises et le renouvellement des générations, y compris dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture.
- Renforcer l'attractivité du territoire à travers la simplification des démarches envers les entreprises et la mise en réseau des acteurs et le développement des nouvelles approches collaboratives.
- Renforcer le rayonnement du département en valorisant le patrimoine et en densifiant les coopérations.

Ces mesures s'inscrivent dans l'axe 3 des Contrats de Ruralité portant sur l'attractivité des territoires des PETR.

II- Garantir la cohésion sociale et territoriale :

Mesures opérationnelles :

- Réduire les tensions en matière de logements.
- Veiller à la santé des populations précaires.
- Faciliter le retour à l'emploi par la formation professionnelle.
- Favoriser l'inclusion des territoires et des populations marginalisées.
- Incarner la solidarité et encourager l'expression citoyenne.
- Renforcer le rôle incitateur et péréquisiteur de l'Etat :
 - maintenir les services publics en milieu rural ;
 - intervenir sur les territoires vulnérables ;
 - adapter un modèle d'urbanisation ;
 - déployer les Contrats de Ruralité.
- Soutenir la transition énergétique, la protection du cadre de vie et le développement durable comme vecteurs de cohésion :
 - favoriser la production d'énergies renouvelables ;
 - assurer la gestion durable de la ressource en eau ;
 - porter la transition agro-écologique ;
 - préserver le milieu forestier.

Ces mesures s'inscrivent dans les axes 1, 2, 4, 5 et 6 des Contrats de Ruralité concernant respectivement les services et la santé, la revitalisation des bourgs-centres, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

III- Adapter l'Etat aux évolutions de son organisation :

Mesures opérationnelles :

- Poursuivre la modernisation des services publics pour le développement de l'innovation et l'usage accru du numérique.
- Améliorer l'efficacité des services publics.
- Initier des dynamiques stratégiques au niveau de l'Etat territorial.
- Cultiver le dialogue entre les acteurs publics.
- Structurer les territoires afin de conforter la cohésion sociale.
- Moderniser l'administration publique.

La mise en place des Contrats de Ruralité traduit l'évolution et la modernisation de l'action de l'Etat, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance entre l'Etat et les territoires, fondée sur un dialogue de proximité et partenarial avec les collectivités et leurs représentants.

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le préfet du Tarn et le Conseil départemental du Tarn se sont engagés de façon conjointe dans l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public dont la finalisation est prévue en fin de premier semestre 2017. Le plan d'actions établi à partir des préconisations du schéma sera décliné chaque fois que possible au niveau des PETR, notamment en ce qui concerne plus particulièrement les axes du Contrat concernant les services de santé et l'accès aux soins ainsi qu'aux services publics et marchands.

De manière générale, la meilleure articulation sera mise en œuvre avec les Contrats de Ruralité lors de la programmation des crédits de l'Etat afin que les opérations les plus structurantes des territoires bénéficient des concours financiers permettant leur réalisation, en accord avec les stratégies conduites au niveau départemental, régionale et national.

Le financement des opérations inscrites dans le présent contrat sera assuré sous réserve du respect des règles d'éligibilité et des procédures réglementaires d'autorisation propres à chaque projet.

II- OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL

II.1- Accessibilité aux services publics et marchands et aux soins

Les différentes parties du territoire (zones péri-urbaines de l'Ouest et de l'Est, espaces ruraux du centre et du Nord) présentent des demandes en matière de services à la population quelque peu différenciées, même si, globalement l'arrivée massive de jeunes ménages côtoie un phénomène de vieillissement, notamment dans la partie centrale du Pays.

Cette double évolution démographique engendre de forts besoins en termes de services publics, de structures d'accueil enfance/jeunesse, d'établissements scolaires, de loisirs et de culture, d'accès aux soins et d'équipements d'accueil pour les personnes âgées.

Au cours des dernières années, les collectivités locales ont consenti d'importants investissements dans deux domaines en particulier :

- les locaux administratifs et les maisons de services aux publics : 3 MSAP ont été créés et sont actuellement labellisés sur le territoire, à Lavour et Saint-Sulpice-la-Pointe (communauté Tarn Agout) et Serviès (communauté Laurécois - Pays d'Agout). Une autre est en cours de travaux à Dourgne, portée par La Poste tandis qu'une dernière est en réflexion sur la commune de Puylaurens (communauté Sor et Agout) :

Réalisations passées ou en cours	Maître d'ouvrage	Année	Budget
Aménagement de la Maison du Pays d'Agout/ MSAP (Moulin de Serviès)	C/C Pays d'Agout	2011	1 504 800 €
Création d'un pôle de services à Lavour/ MSAP (Espace Saint-Roch)	C/C Tarn Agout	2012	1 220 000 €
Extension des bureaux de la Communauté (Base des Etang - Saïx)	C/C Sor et Agout	2013	190 977 €
Création d'un pôle de services à St-Sulpice/ MSAP (Espace Sicard Alaman)	C/C Tarn Agout	2014	1 530 990 €
Extension des locaux de la Communauté (Espace Ressources – St-Sulpice)	C/C Tarn Agout	2016	1 070 050 €

- les structures petite enfance (crèches, lieux passerelles, relais assistantes maternelles) :
 - plusieurs crèches ont récemment été aménagées par les intercommunalités, à Saint-Paul-Cap-de-Joux (communauté Laurécois - Pays d'Agout), Lavour (communauté Tarn Agout), Saïx et Dourgne (communauté Sor et Agout). Elles sont aujourd'hui au nombre de 13 sur l'ensemble du territoire, pour un total de 338 places ;
 - plusieurs accueils de loisirs sans hébergement ont été créés ou requalifiés :

Réalisations passées ou en cours	Maître d'ouvrage	Année	Budget
Construction de la crèche « Les Petits de l'Agout » à St-Paul-Cap-de-Joux	C/C Pays d'Agout	2010	549 828 €
Construction du lieu passerelle « Les P'tits Loups » à Lavour	C/C Tarn Agout	2010	900 569 €
Création d'un accueil de loisirs sur le site de La Treille à Lugan	C/C Tarn Agout	2012	1 680 000 €
Extension du centre de loisirs « R. Gosciny » à Saint-Sulpice-la-Pointe	Commune St-Sulpice	2013-2014	183 438 €
Aménagement de la crèche « Les Trois Pommes » à Saïx	C/C Sor et Agout	2015-2016	908 856 €
Construction de la crèche « Les Romarins » à Dourgne	C/C Sor et Agout	2016-2017	773 293 €

- les équipements de santé :

Réalisations passées ou en cours	Maître d'ouvrage	Année	Budget
Extension et rénovation de l'EHPAD de La Grèze à Montdragon	C/C Laurécois - Pays d'Agout	2015-2016	2 300 000 €
Aménagement d'un cabinet médical	Commune Guitalens-L'Albarède	2016-2017 (en cours)	120 006 €
Projet de création d'un pôle de santé à Vielmur-sur-Agout	C/C Laurécois - Pays d'Agout	2017 (en cours)	693 092 €

Les objectifs opérationnels pour la période 2017-2020 seront :

- 1) de conforter le maillage d'équipements et de services complets sur les bourgs-centres du territoire, tout en maintenant une offre de proximité dans les communes rurales : les efforts seront concentrés sur la mutualisation et l'optimisation des services (ex = centre technique de la communauté de communes Laurécois - Pays d'Agout), la mise en accessibilité et la modernisation des bâtiments publics (mairies notamment) ;
- 2) de poursuivre le développement de l'offre enfance/ jeunesse : les investissements seront dirigés vers les écoles (ex = Fiac, Lavaur, Saint-Sulpice-la-Pointe), les accueils de loisirs (ex = ALSH de Dourgne) et vers les lieux et structures de rencontre et d'animation pour les jeunes (ex = espaces de loisirs, équipements sportifs, maisons des jeunes, ...);
- 3) d'accompagner la structuration de l'offre sanitaire, en particulier sur les zones les moins bien pourvues et/ou menacées par la déprise des professionnels de santé (notamment médecins) : mise en place d'équipements d'accueil et de coordination pour les professionnels (ex = MSP de Verdalle, cabinet médical de Saix, ...);
- 4) d'encourager la création de nouvelles formules d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD, maisons de retraite,...) mais aussi autonomes (MARPA, résidences partagées, maisons intergénérationnelles,...).

Liste indicative des actions envisagées :

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Services publics :			
Mise en accessibilité de bâtiments communaux	Commune Lavaur	2017-2019	252 000 €
Mise en accessibilité de bâtiments communaux	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2017-2020	129 965 €
Création d'une nouvelle mairie	Commune de Laboulbène	2017	69 671 €
Réaménagement de la mairie	Commune de Prades	2017	25 484 €
Rénovation des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque)	Commune St-Lieux-les-Lavaur	2018-2020	1 265 188 €
Bâtiments techniques mutualisés à Lautrec	C/C Laurécois - Pays d'Agout	2017	899 977 €
Education/ jeunesse :			
Equipeement numérique des écoles rurales	SRPI et communes	2017	57 148 €
Extension de l'école primaire du Pigné	Commune Lavaur	2017	150 000 €
Réhabilitation/ extension du groupe scolaire	Commune Fiac	2017	1 600 000 €
Construction d'une école maternelle aux Clauzades	Commune Lavaur	2018	2 430 000 €
Création d'un nouveau groupe scolaire	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2018	4 200 000 €
Rénovation des locaux de l'ALSH de Dourgne	C/C Sor et Agout	2018	à définir
Création d'un local jeunesse (point info, cyber-base)	C/C Laurécois - Pays d'Agout	2018	à définir
Santé :			
Maison de santé pluridisciplinaire de Verdalle	C/C Sor et Agout	2017	1 200 000 €
Création d'un cabinet médical	Commune Saix	2017	78 252 €

II.2- Revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité

Le Pays de Cocagne dispose de nombreuses villes et villages de caractère qui, outre la qualité des paysages, contribuent à son attractivité résidentielle.

- 1) La forte croissance démographique que connaît le territoire depuis deux décennies, notamment sur ses franges Ouest et Est, impose **d'améliorer les infrastructures des bourgs-centres**, afin d'offrir à la population un cadre de vie agréable et fonctionnel, dans le respect de son identité et de ses atouts patrimoniaux.

L'étude conduite en 2009-2010, en partenariat avec l'IUP de Montauban, autour de la **valorisation du pastel**, a déjà inspiré la requalification de plusieurs espaces publics :

Réalisations passées	Maître d'ouvrage	Année	Budget
Réalisation d'un jardin pastelier	Commune Puylaurens	2012	56 758 €
Création d'un jardin pastelier/ aire de loisirs	Commune Serviès	2012	44 580 €
Aménagement de la place de la mairie autour du pastel	Commune Guitalens-L'Albarède	2013	80 210 €
Aménagement qualitatif du centre-bourg (1 ^{ère} tranche)	Commune Puylaurens	2013	32 905 €
Requalification de l'entrée du village	Commune St-Paul-Cap-de-Joux	2013-2014	410 181 €
Aménagement paysager et pastelier d'espaces publics	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2014	89 960 €

Elle constituera le cadre de référence sur lequel s'appuieront les **nombreux projets d'aménagement et d'embellissement urbains** prévus au cours des prochaines années.

- 2) En parallèle, cette pression démographique requiert une **adaptation des politiques locales de l'habitat**, autour de plusieurs objectifs :
 - maîtriser les impacts de l'étalement urbain (coûts d'équipement et de desserte onéreux, accroissement des déplacements, dégradation des espaces naturels et agricoles, ...)
 - rénover le parc de logements vieillissants et/ou vacants des centres-bourgs pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
 - diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des différentes catégories de population, préserver la mixité sociale et permettre des parcours résidentiels complets : création de petits logements, développement de l'offre locative et du parc en logements sociaux, ...

Les communautés de communes du Pays se saisissent progressivement de la problématique et plusieurs **études** sont actuellement en cours qui déboucheront, sur la durée du présent contrat, sur des programmes d'actions et de travaux :

- élaboration en cours d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) par la communauté Tarn Agout ;
- lancement imminent d'une étude pré-opérationnelle OPAH par la communauté Sor et Agout.

- 3) Enfin, l'aménagement des bourgs doit venir **conforter la vie des commerces et services indispensables à la vie quotidienne**, pour limiter l'évasion vers les grandes surfaces et les pôles urbains situés en périphérie du territoire.

Une étude-action sur la dynamisation du commerce de centre-bourg sera ainsi lancée en 2017 sur le territoire de la communauté Tarn Agout et plusieurs projets d'investissement, sous maîtrise d'ouvrage publique, sont d'ores et déjà prévus (ex = boulangerie à Cuq-Toulza portée par la communauté Sor et Agout).

En parallèle, les collectivités locales poursuivront leur engagement en faveur du maintien des commerces de proximité en zones rurales, dans la continuité des multi-services récemment créés.

Réalisations passées	Maître d'ouvrage	Année	Budget
Création d'un multi-services sur la commune de Vénès	C/C Laurécois	2011	397 758 €
Création d'un multi-services à Verdalle	C/C Sor et Agout	2012	403 149 €
Création d'un multi-services à Viviers-les-Montagnes	C/C Sor et Agout	2013	111 350 €

Liste indicative des actions envisagées :

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Aménagements urbains/ Espaces publics :			
Requalification du centre-bourg autour de la thématique du pastel	Commune Belcastel	2017	293 600 €
Requalification et prolongement de l'Avenue des Terres Noires	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2017	1 000 000 €
Cheminement piétonnier	Commune Carbes	2017	69 272 €
Aménagement de la traversée du centre-bourg	Commune Cabanès	2017	25 920 €
Traversée du village et liaison piétonnière	Commune Algans-Lastens	2017	28 500 €
Traversée du village (2 ^{ème} tranche)	Commune Bertre	2017	29 950 €
Aménagement de la Place de la Mairie	Commune Soual	2017	30 000 €
Revitalisation du centre-bourg	Commune Buzet-sur-Tarn	2017-2018	1 731 000 €
Requalification de la traversée et des espaces publics (2 ^{ème} tranche)	Commune Puylaurens	2017-2018	630 000 €
Aménagement du centre-bourg	Commune Teulat	2017-2019	166 666 €
Aménagement et mise en sécurité du centre-bourg	Commune Bannières	2017-2019	129 590 €
Aménagement du cœur de village	Commune Cambounet-sur-le-Sor	2017-2019	400 000 €
Réfection de deux rues du cœur de village	Commune Viviers-les-M.	2017-2019	470 000 €
Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2018	2 520 000 €
Aménagement de la Place du Mail	Commune Soual	2018	250 000 €
Aménagement du centre-bourg	Commune Ambres	2018-2020	300 000 €
Requalification du bourg-centre	Commune Saix	2018-2020	2 000 000 €
Réaménagement de la Place Soult	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2019-2020	à définir
Habitat :			
Etude pré-opérationnelle OPAH	C/C Sor et Agout	2017	75 000 €
Commerce de proximité :			
Etude-action sur le commerce de centre-bourg	C/C Tarn Agout	2017	20 000 €
Relocalisation d'une boulangerie dans le bourg de Cuq-Toulza	C/C Sor et Agout	2017	75 000 €
Création d'un restaurant sur une péniche	Commune Guitalens-L'Albarède	2018	à définir

II.3- Attractivité du territoire

Le Pays de Cocagne bénéficie d'une base économique relativement diversifiée, au sein de laquelle les activités productives - industrie et agriculture - conservent un poids relatif important (1/4 des emplois).

Les priorités d'intervention publique sur la période 2017-2020 porteront sur 3 domaines principaux :

- l'offre en zones d'activités économiques, afin d'accompagner l'accueil et le développement des entreprises ;
- l'approfondissement de la démarche de structuration et de qualification de l'économie touristique ;
- le soutien à la valeur ajoutée de la filière agricole, au moyen de l'agritourisme et des circuits courts.

Les zones d'activités et les services aux entreprises :

Dès 2005, le PETR s'est doté d'un Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE), récemment complété sur le secteur Sor et Agout.

Ce schéma a servi de cadre au développement d'une offre foncière aménagée aujourd'hui conséquente et répartie de manière assez homogène, même si les principales unités se concentrent aux deux extrémités du territoire.

Les actions envisagées concernent :

- 1) **la requalification des zones d'activités existantes** afin de les rendre plus attractives et de mieux répondre aux besoins des entreprises : ex = programme de travaux paysagers actuellement mené par la communauté de communes Sor Agout sur les ZAE de sa compétence, notamment Pièce Grande à Puylaurens ; étude prochaine de la communauté Tarn Agout sur la requalification d'anciennes zones communales ; projet d'extension de la ZA Borio Novo à Vielmur-sur-Agout porté par la communauté Laurécois - Pays d'Agout ;
- 2) **la création d'une nouvelle zone d'activités vitrine**, à vocation industrielle, sur la commune de Soual par la communauté de communes Sor et Agout (réserve disponible de 24 ha) ;
- 3) **l'expérimentation de nouvelles offres de services aux entreprises** : ex = création d'un espace de co-working sur la commune de Cuq-Toulza par la communauté Sor et Agout.

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Aménagement d'un espace de co-working à Cuq-Toulza	C/C Sor et Agout	2017	100 000 €
Etude sur la requalification des ZAE intercommunales	C/C Tarn Agout	2017	30 000 €
Extension de la ZAE Borio Novo à Vielmur-sur-Agout	C/C Laurécois - Pays d'Agout	2018	300 000 €
Création d'une ZAE vitrine à Soual	C/C Sor et Agout	2018-2019	à définir

Le tourisme :

Le tourisme constitue un autre axe de travail prioritaire.

La démarche de mise en réseau menée depuis 2008 a permis de poser un certain nombre de jalons : recensement exhaustif de l'offre et création d'une base de données partagée, création d'offices de tourisme communautaires, réaménagement de plusieurs bureaux d'accueil/information, mise en place d'outils communs de promotion/communication (éditions, site web) et d'animation (ateliers pastel), actions de professionnalisation (formations, éductours), ...

Réalisations passées	Maître d'ouvrage	Année	Budget
Missions d'expertise en vue de la conception et mise en œuvre d'une offre de découverte autour du pastel	PETR	2010-2011	69 500 €
Etude pour la mutualisation et le regroupement des OT du Pays de Cocagne	PETR	2012	25 000 €
Création du portail web cocagne.tourisme-tarn.com	PETR	2013	5 000 €
Aménagement de l'espace loisirs des Etangs à Saix	C/C Sor et Agout	2013	230 810 €
Aménagement du bureau d'informations de Saint-Paul-Cap-de-Joux	Commune St-Paul	2013-2014	134 990 €
Aménagement du BIT de Puylaurens	C/C Sor et Agout	2014	184 808 €

Les principales actions prévues sur la période 2017-2020 porteront sur :

- 1) la définition d'un positionnement marketing et d'une stratégie de développement touristique commune, à l'échelle du Pays ;
- 2) la poursuite de la modernisation des offices de tourisme (ex = réaménagement des bureaux de Lautrec, Saint-Sulpice-la-Pointe et Lavour) et leur qualification (classement préfectoral, Qualité Tourisme, Tourisme & Handicap) ;
- 3) la mutualisation approfondie des moyens et des compétences entre les offices ;
- 4) la structuration de l'offre autour de trois thématiques principales : le pastel, la randonnée et l'eau (ex = projets de modernisation des bases de loisirs d'Aquaval à Lautrec et de Ludolac à St-Lieux-les-Lavour ; ex = aménagement des berges de l'Agout à Lavour en espace de détente et de promenade) ;
- 5) la refonte des supports de promotion/communication (éditions papier, site web de territoire) et la mise en œuvre de nouveaux outils d'information numériques : ex = écrans de communication audiovisuelle dynamique, réseau de hotspots wifi, ...

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Développement de la base de loisirs Ludolac (phase 1)	C/C Tarn Agout	2017	300 000 €
Aménagement des berges de l'Agout (3 phases)	Commune Lavour	2017-2019	969 000 €
Modernisation de la base de loisirs Aquaval à Lautrec	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2017	140 000 €
Consolidation du Viaduc de Salles / Petit train touristique	Commune St-Lieux-les-Lavour	2018	à définir
Réaménagement de l'OT communautaire à Lautrec	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2018	120 000 €
Aménagement intérieur des OT de Lavour et St-Sulpice	C/C Tarn Agout	2018-2019	à définir
Outils d'accueil et information numériques	PETR	à définir	à définir
Développement de la base de loisirs Ludolac (phase 2)	C/C Tarn Agout	2018-2019	300 000 €
Implantation de bornes wifi territorial	PETR	à définir	à définir

Les circuits courts :

Le Pays de Cocagne dispose d'un dense tissu de producteurs fermiers, dont un nombre important est impliqué dans des démarches de circuits courts (environ 18% des exploitations).

Prenant appui sur les travaux déjà conduits par la communauté Sor et Agout et la Chambre d'Agriculture du Tarn et sur plusieurs initiatives concrètes (ex = cuisine centrale de Lavour), une réflexion sera engagée au cours des prochains mois à l'échelle du PETR afin de mieux promouvoir les produits locaux :

- auprès des consommateurs et des touristes ;
- dans le service de restauration des établissements publics (crèches, écoles, EHPAD, ...) et privés (entreprises), au moyen par exemple de commandes mutualisées.

II.4- Mobilités locales et accessibilité au territoire

Le Pays est confronté à plusieurs types de problématiques en matière de mobilités et de transport.

Sur ses franges Ouest et Est et le long des principaux axes de communication, le territoire attire de nombreux habitants dont les emplois restent localisés sur les agglomérations toulousaine et castraise. Cette péri-urbanisation entraîne d'importants flux pendulaires, dominés par le recours à l'automobile, qui pèsent fortement sur les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur le budget des ménages. Un premier enjeu consiste donc à améliorer l'intermodalité des transports et à encourager le développement des modes de déplacement partagés (co-voiturage) et doux (électro-mobilité).

Sur les zones plus rurales, la principale problématique réside dans l'absence de moyens de transport en commun qui pénalise les publics non motorisés (personnes âgées, jeunes, ménages modestes, ...) et limite leur accès aux services, aux commerces et aux activités, bien souvent situés à plus de 10 minutes du lieu de résidence. Plusieurs pistes sont à explorer de ce point de vue, parmi lesquelles la mise en œuvre d'une offre de transport à la demande.

Les objectifs opérationnels sur la période 2017-2020 seront :

- 1) de **soutenir les démarches d'intermodalité** et améliorer la connexion entre les flux routiers et les réseaux de transports publics (Tarn'Bus, TER). Plusieurs pôles intermodaux seront ainsi aménagés aux abords immédiats des gares ferroviaires du territoire : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavour, halte des Cauquillous à Saint-Jean-de-Rives ;
- 2) d'**encourager les alternatives à la voiture individuelle** :
 - le réseau des aires de **co-voiturage** sur le territoire sera densifié : outre les 3 aires déjà aménagées par le Département du Tarn (Saint-Sulpice-la-Pointe, Viterbe et Puylaurens-Est), une nouvelle sera prochainement créée sur la commune de Soual ;
 - une réflexion sera engagée à l'échelle du PETR, en lien avec le futur SDAASP, pour étudier les besoins en mobilité des publics les plus fragiles et concevoir des solutions en matière de **transport à la demande**.
- 3) d'**impulser le développement de nouvelles mobilités douces** : plusieurs collectivités du territoire (communauté de communes Tarn Agout, commune de Lavour) ont ainsi décidé de s'équiper de véhicules électriques et de points de recharge, en complément du réseau de bornes actuellement déployé par le SDET 81. Portées dans le cadre du nouveau programme TEPCV de la communauté Tarn Agout, ces actions ont vocation à s'étendre à l'ensemble du PETR.
- 4) d'**améliorer la desserte numérique et résorber les zones blanches**, en partenariat avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre du futur réseau public Très Haut Débit du Tarn. D'importants moyens financiers seront mobilisés sur ce chantier prioritaire par les 3 communautés au cours des 5 prochaines années.

Liste indicative des actions envisagées :

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Acquisition de 2 véhicules électriques et de bornes de recharge	C/C Tarn Agout	2017	90 000 €
Acquisition de 2 véhicules électriques	Commune Lavour	2017	40 000 €
Création de 2 pôles multimodaux sur les communes de Lavour (abords gare) et de Saint-Jean-de-Rives (halte des Cauquillous)	C/C Tarn Agout	2017-2019	350 000 €
Aménagement du parking multimodal de la gare	Commune St-Sulpice	2018-2019	1 466 667 €
Création d'une aire de co-voiturage	Commune Soual	2018	50 000 €

II.5- Transition écologique et énergétique

Depuis plusieurs années, à la faveur des lois du Grenelle de l'Environnement et des dispositifs d'aide mis en place par les partenaires financiers, des actions sont menées par certaines collectivités du territoire en vue de réduire les consommations en énergie et de développer les énergies renouvelables locales. Mais ces initiatives restent aujourd'hui ponctuelles et isolées les unes des autres.

Les principaux objectifs opérationnels sur la période 2017-2020 seront :

- 1) **à moyen terme** : élaborer et animer un cadre d'actions stratégique autour de la transition écologique et énergétique commun à l'ensemble du Pays. Ce travail prendra appui sur le programme TEPCV, récemment labellisé, de la communauté Tarn Agout et sur les réflexions conduites en parallèle par les autres intercommunalités (communautés Sor et Agout et Lautrécois - Pays d'Agout). Il pourrait déboucher sur la définition d'un Plan Climat Air Energie (PCAET) unique, à l'échelle du PETR ;
- 2) **à court terme** : accompagner les projets concrets portés par les collectivités autour de :
 - la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics : mairies (ex = Montcabrier et Saint-Lieux-les-Lavaur), écoles (ex = Fréjeville), salles polyvalentes (ex = salle B. Pontier à Marzens), salles de sport (ex = gymnase R. Bressolles à Labastide-Saint-Georges), ... ;
 - l'amélioration de l'éclairage public : nombreux projets à venir sur les communes de Ambres, Labastide-Saint-Georges, Massac-Séran, Saint-Sulpice-la-Pointe, Saint-Julien-du-Puy, Bertre, Soual, ... ;
 - le développement des énergies renouvelables : projet de réseau de chaleur à Puylaurens sur le quartier La Bajole, en lien avec la future Maison des Associations ; installations solaires photovoltaïques pour la production d'électricité (ex = siège administratif et centre technique de la communauté Lautrécois - Pays d'Agout à Lautrec, commune de Soual), ...

Liste indicative des actions envisagées :

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Rénovation thermique / énergétique :			
Chauffage et isolation de l'école	Commune Fréjeville	2017	10 138 €
Rénovation thermique du gymnase R. Bressolles	Commune Labastide-St-G.	2017-2020	179 000 €
Rénovation thermique du bâtiment école-mairie	Commune Montcabrier	2018	185 000 €
Rénovation et amélioration de l'éclairage public	C/C Tarn Agout + nombreuses communes	2017-2018	240 000 €
Développement des énergies renouvelables :			
Création d'un réseau de chaleur	Commune Puylaurens	2018	260 000 €
Dispositif de production électrique photovoltaïque	Commune Soual	2018	30 000 €
Mise en place d'une toiture photovoltaïque à la Maison du Pays	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2019/2020	250 000 €

II.6- Cohésion sociale

Le Pays de Cocagne porte une longue histoire d'ouverture. Situé à la jonction entre Méditerranée et océan, il a naturellement été un territoire d'échanges et de rencontre des cultures.

Cette tradition d'accueil se perpétue aujourd'hui à travers l'afflux de nouveaux arrivants, issus pour l'essentiel des pôles urbains voisins du territoire. L'importance de ce phénomène migratoire pose la question de l'intégration des nouvelles populations et de leur cohabitation avec les habitants de souche.

Le tissu associatif mais aussi le sport et la culture constituent de puissants vecteurs pour favoriser le lien social et organiser le vivre ensemble entre les différentes parties de la population (entre générations, entre autochtones et nouveaux arrivants).

C'est pourquoi les actions prévues sur le volet de la cohésion sociale se concentreront sur :

- 1) la rénovation ou la création de lieux de rencontre et d'animation, associatifs et festifs : salles des fêtes, foyers ruraux, maisons des associations,...
- 2) la création, la modernisation et la mise en réseau d'équipements culturels et sportifs.

Liste indicative des actions envisagées :

Actions	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût estimatif
Equipements associatifs et festifs :			
Rénovation, extension et mise aux normes de la salle des fêtes	Commune Marzens	2017	378 810 €
Aménagement de la salle polyvalente	Commune Puycalvel	2017	143 909 €
Mise aux normes de la salle des fêtes	Commune Jonquières	2017	36 038 €
Réhabilitation et mise aux normes de la maison des associations	Commune Serviès	2017	50 805 €
Transformation de l'ancienne école d'agriculture en maison des associations	Commune Puylaurens	2017	847 775 €
Rénovation du foyer rural	Commune Verdalle	2017	121 786 €
Acquisition et aménagement d'un bâtiment pour l'accueil d'activités associatives	Commune St-Sulpice-la-Pointe	2017-2018	à définir
Travaux de rénovation de la salle des fêtes	Commune Guitalens	2017	à définir
Equipements sportifs et de loisirs :			
Création d'une aire multi-sports	Commune Lautrec	2017	69 426 €
Construction de nouveaux vestiaires (site de Molétrincade)	Commune St-Sulpice	2017	300 000 €
Reconstruction de la piscine intercommunale (Lavour)	C/C Tarn Agout	2018-2020	7 500 000 €
Création d'un salle multi-sports (Lavour)	C/C Tarn Agout	2022-...	3 000 000 €
Création d'un espace de jeux / multi-sports de plein air	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2020	à définir
Equipements culturels :			
Création de réserves pour le Musée du Pays Vaurais	Commune Lavour	2017-2018	450 000 €
Relocalisation de la médiathèque intercommunale (Vielmurs-sur-Agout)	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2018	300 000 €

II.7- Contribution et engagements de l'Etat et des partenaires du contrat

II.7.1- Contribution et engagements de l'Etat

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs. Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe « Contrats de Ruralité » et/ou enveloppe « thématique »).

II.7.2- Contribution et engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre (4) domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des Dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts à long terme sur fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale ;
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et co-financement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurants pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de Services Au Public (MSAP) ;
- la gestion du financement des dispositifs TEPCV ;
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le co-financement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de Contrat de Ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des Dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du Contrat de Ruralité du PETR du Pays de Cocagne, les dispositifs suivants :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs ;
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils ;
- Co-financement d'ingénieries.

II.7.3- Contribution et engagements du Conseil départemental du Tarn

Le **Conseil départemental du Tarn** souhaite, dans le cadre des Contrats de Ruralité, se positionner aux côtés de l'Etat comme partenaire privilégié des territoires.

Il assumera ce rôle dans le respect des dispositions fixées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Son action s'inscrira dans les domaines de compétence prévus par la loi et notamment en application du titre III : « les solidarités territoriales et humaines ».

La vocation de solidarité territoriale et sociale lui est donc consacrée avec notamment le soin d'élaborer, conjointement avec l'Etat, en association avec les EPCI, le schéma d'accessibilité des services au public. Défini pour six ans, ce schéma visera à prévoir l'armature de services au public à l'échelle départementale et à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. Il privilégiera l'organisation des coopérations et des mutualisations entre territoires et sera un outil d'aide à la décision pour le positionnement des Maisons de services au public et leur labellisation. Il s'agira de veiller par ailleurs à la prise en compte des usages numériques dans l'ensemble des éléments de diagnostic et de préconisations. Le Département et l'Etat ont réalisé la phase de diagnostic et la concertation. Ils sont en train de définir aujourd'hui la stratégie et le plan d'actions.

Les actions qui pourront se déployer au titre des usages du numérique s'inscrivent également dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Ce dernier, approuvé par l'assemblée départementale du 9 novembre 2012, trouve son application aujourd'hui dans la construction du Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Tarn.

Le département inscrit cette action dans le cadre du plan national « France Très Haut Débit » adopté en mai 2013, dont l'objectif est de parvenir à un déploiement du très haut débit sur l'intégralité du territoire d'ici 2022. S'agissant du Tarn, le Département est compétent pour la construction du RIP sur l'ensemble de son territoire hors des 2 zones AMII (communauté d'agglomération de l'Albigeois et celle de Castres-Mazamet).

II.7.4- Contribution et engagements du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Chef de file et garant de la solidarité territoriale, le **Conseil départemental de la Haute-Garonne** déploie une politique territoriale en faveur d'un développement équilibré et s'associe à ce titre aux stratégies de développement des PETR interdépartementaux ayant au moins une commune située en Haute-Garonne. Il apporte son soutien financier et technique aux communes concernées. Les organismes départementaux tels que l'ATD 31, le CAUE 31, le CDT 31 participent de cette politique territoriale.

De plus, le Conseil départemental a conclu des Contrats de Territoire 2016-2020 avec les EPCI à fiscalité propre de Haute-Garonne et leurs communes membres pour soutenir des projets d'investissement publics répondant aux besoins locaux. Pour toute opération ayant un impact positif pour les habitants de la Haute-Garonne, le Département étudiera la pertinence du projet au regard des stratégies locales d'une part, et de ses principes d'intervention d'autre part. Il mobilisera ses moyens au terme d'une instruction au cas par cas, sur la base de demandes finalisées. Au-delà des Contrats de territoire, le Conseil départemental soutient, selon ses règles en vigueur, des projets de voirie, de mobilité, de développement culturel, touristique, numérique, etc. sur l'ensemble du territoire départemental. Les actions relatives aux usages du numérique s'inscriront dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), approuvé par l'assemblée départementale en janvier 2014.

Un cofinancement efficace sera recherché avec les partenaires institutionnels. Cet objectif sera étudié dans chacune des instances de pilotage dédiées aux politiques contractuelles territoriales.

III- MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

III.1- Gouvernance

III.1.1- Gouvernance à l'échelle du PETR

Le Contrat de Ruralité du Pays de Cocagne fera l'objet d'un **comité de pilotage**. Son secrétariat permanent sera assuré par les services du PETR.

Il a pour missions :

- d'identifier, de proposer et de sélectionner conformément à la stratégie de développement du territoire définie dans le contrat, les projets à financer dans le cadre d'un programme opérationnel annuel ;
- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle ;
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat et proposer des modifications éventuelles de programmation.

Ce comité de pilotage est composé de :

- M. le préfet du Tarn,
- M. le préfet de la Haute-Garonne,
- M. le secrétaire général aux affaires régionales,
- M. le sous-préfet de Castres, référent ruralité du Tarn,
- Mme la présidente du Conseil régional Occitanie,
- M. le président du Conseil départemental du Tarn,
- M. le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne,
- M. le président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne,
- MM. les présidents des communautés de communes,
- M. le délégué de l'Agence Régionale de Santé,
- M. le délégué régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou leurs représentants.

Les partenaires peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité.

Le calendrier des réunions sera précisé au début de chaque année et s'articulera, autant que possible, avec les calendriers des programmations des fonds d'Etat (DETR, FSIPL, FNADT, Contrat de Plan Etat-Région), des fonds régionaux, départementaux et européens le cas échéant.

III.1.2- Gouvernance au niveau régional

Un **comité régional technique de pré-programmation**, co-présidé par l'Etat et la région, réunit l'ensemble des services régionaux de l'Etat, des préfectures de départements, les services du Conseil régional et des Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne.

Il a pour missions :

- de préparer et de consolider, le cas échéant, les plans de financement des projets, qui seront proposés aux comités de programmation ;
- de garantir la cohérence des projets retenus avec les orientations stratégiques régionales ;
- d'évaluer les politiques contractuelles régionales en faveur de la ruralité.

Des **comités de programmation**, organisés à une échelle pertinente en termes de croissance et d'emploi, auront pour missions d'examiner et de stabiliser les programmations financières annuelles des contrats, qui seront ensuite soumises pour approbation aux instances décisionnelles des partenaires co-financeurs. Co-présidés par l'Etat et la région, ces comités sont composés des représentants des différents partenaires et pourront être mutualisés avec d'autres dispositifs dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

III.2- Ingénierie mobilisée

Equipe-projet locale :

Le PETR du Pays de Cocagne mobilisera une cellule technique pour assurer l'animation générale du contrat.

Cette équipe sera composée :

- de l'animateur du PETR ;
- d'un(-e) technicien(-ne)-relais dans chaque communauté de communes membres ;
- d'une technicienne du Comité Départemental du Tourisme du Tarn.

Elle aura pour missions :

- la mise en œuvre du projet de territoire développé dans le Contrat de Ruralité ;
- l'animation des groupes de travail thématiques (services, économie, tourisme, culture) ;
- l'accompagnement des porteurs de projet locaux : conseil, aide au montage du plan de financement et des dossiers de demande de subvention, recherche de co-financements ;
- le pilotage du contrat : suivi technique et financier des projets et actions (de la programmation à la clôture), évaluations et bilans intermédiaires.

Comités techniques :

Le PETR, en coopération avec ses partenaires territoriaux et institutionnels, organisera des comités techniques afin de présenter l'état d'avancement des opérations et préparer la tenue de chaque comité de pilotage.

Organisation mobilisée par l'Etat pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi :

La préfecture du Tarn mobilisera, au bénéfice des PETR, l'ensemble de ses services pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ruralité.

Le sous-préfet de Castres, référent ruralité, coordonnera l'ensemble des dispositifs, des intervenants préfectoraux et des services de l'Etat concernés par la mise en œuvre du contrat. Sous l'autorité du préfet du Tarn, il assurera la coordination avec le niveau régional (préfecture de région – secrétariat général pour les affaires régionales). Il informera le PETR des nouvelles dispositions en faveur de la ruralité qui seront déployées au niveau gouvernemental tout au long de la durée du contrat.

III.3- Participation des habitants et des acteurs de la société civile

Afin d'intégrer la participation de la société civile du territoire, un collège des citoyens sera constitué. Les modalités de représentation seront appréhendées lors de la première réunion du comité de pilotage.

III.4- Modalités d'intervention du Conseil régional Occitanie

Le Conseil régional d'Occitanie est particulièrement soucieux de faciliter un développement équilibré de tous les territoires qui composent la région et se porte garant de l'équité territoriale.

L'action de la région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de l'Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la région et les partenaires co-financeurs.

Pour les territoires bénéficiant actuellement d'un Contrat Régional Unique :

La région poursuivra jusqu'au 31 décembre 2017 ses politiques contractuelles territoriales initiées en 2015 et s'engage à développer sur la période 2018-2020 une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriale avec l'ensemble des territoires. Ainsi, pour la région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité revêt un « caractère transitoire » vis-à-vis de la période 2018-2020.

Les projets sollicitant l'intervention de la région au titre du programme opérationnel annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants. Pour ce qui concerne la région Occitanie, le présent contrat est conclu sous réserve de son approbation, dans l'ensemble de ses termes, par son assemblée délibérante.

IV- SUIVI ET ÉVALUATION

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V- DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature.

Il porte sur la période 2017 – 2020, soit quatre années budgétaires.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué.

VI- MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

SIGNATAIRES DU CONTRAT-CADRE DE RURALITÉ

Contrat établi à Saint-Sulpice-la-Pointe, le 2 mai 2017

Le Préfet du Tarn,



Jean-Michel MOUGARD

Le Préfet de la Haute-Garonne,



M. Pascal MAILHOS

Le Président du PETR du
Pays de Cocagne,



M. Bernard CARAYON

La Présidente du
Conseil régional Occitanie,



Carole DELGA

Le Président du
Conseil départemental du Tarn,



Thierry CARCENAC

Le Président du Conseil
départemental de la Haute-Garonne,



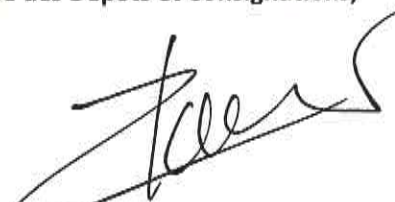
Georges MÉRIC

La Directrice de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie,
Pour la Mission Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Monique CAVALIER

Le Directeur régional de la
Caisse des Dépôts et Consignations,



Thierry RAVOT

ANNEXES

Annexe 1

Maquette pluriannuelle 2017-2020

Annexe 1 : MAQUETTE PLURI-ANNUELLE 2017-2020

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage	Axe du projet de territoire	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
1. ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS					
Améliorer la qualité et le fonctionnement des services publics	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Commune Lavaur	Axe 1 / Mesure 1.1	2017-2019	252 000 €
	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Commune Saint-Sulpice-la-Pointe		2017-2020	129 965 €
	Création d'une nouvelle mairie	Commune de Laboulbène		2017	69 671 €
	Réaménagement de la mairie	Commune de Prades		2017	25 484 €
	Rénovation des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque)	Commune St-Lieux-les-Lavaur		2018-2020	1 265 188 €
	Bâtiments techniques mutualisés à Lautrec	C/C Lautrécois - Pays d'Agout		2017	899 977 €
	Equipement numérique des écoles rurales	SRPI + communes		2017	57 148 €
	Extension de l'école primaire du Pigné	Commune Lavaur		2017	150 000 €
	Réhabilitation/ extension du groupe scolaire	Commune Fiac		2017	1 600 000 €
	Construction d'une école maternelle aux Clauzades	Commune Lavaur		2018	2 430 000 €
Poursuivre le développement de l'offre enfance/ jeunesse	Création d'un nouveau groupe scolaire	Commune Saint-Sulpice-la-Pointe	2018	4 200 000 €	
	Rénovation des locaux de l'ALSH de Dourgne	C/C Sor et Agout	2018	à définir	
Accompagner la structuration de l'offre de santé	Création d'un local jeunesse avec point info et cyber-base	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2018	à définir	
	Maison pluridisciplinaire de santé de Verdalle	C/C Sor et Agout	2017	1 200 000 €	
	Création d'un cabinet médical	Commune Saïx	2017	78 252 €	
Sous-total volet 1					12 357 685 €

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maitre d'ouvrage	Axe du projet de territoire	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
2. REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES					
Mener des opérations de requalification urbaine, en lien avec les éléments identitaires du territoire (pastel notamment)	Requalification du bourg autour de la thématique du pastel	Commune de Belcastel	Axe 1 / Mesure 3.6	2017	293 600 €
	Requalification et prolongement de l'Avenue des Terres Noires	Commune de St-Sulpice		2017	1 000 000 €
	Cheminement piétonnier	Commune de Carbes		2017	69 272 €
	Aménagement de la traversée du centre-bourg	Commune de Cabanès		2017	25 920 €
	Traversée du village et liaison piétonnière	Commune d'Algans		2017	28 500 €
	Traversée du village (2 ^{ème} tranche)	Commune de Bertre		2017	29 950 €
	Aménagement de la Place de la Mairie	Commune de Soual		2017	30 000 €
	Revitalisation du centre-bourg	Commune Buzet-sur-Tarn		2017-2018	1 731 000 €
	Requalification de la traversée et des espaces publics (2 ^{ème} tr.)	Commune de Puylaurens		2017-2018	630 000 €
	Aménagement du centre-bourg	Commune de Teulat		2017-2019	166 666 €
	Aménagement et mise en sécurité du centre-bourg	Commune de Bannières		2017-2019	129 590 €
	Aménagement du cœur de village	Commune de Cambounet/Sor		2017-2019	400 000 €
	Réfection de deux rues du cœur de village	Commune de Viviers-les-M.		2017-2019	470 000 €
	Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle	Commune de St-Sulpice-la-Pointe		2018	2 520 000 €
	Aménagement de la Place du Mail	Commune de Soual		2018	250 000 €
Aménagement du centre-bourg	Commune d'Ambres	2018-2020	300 000 €		
Requalification du bourg-centre	Commune de Saix	2018-2020	2 000 000 €		
Réaménagement de la Place Soult	Commune de St-Sulpice-la-Pointe	2019-2020	à définir		
Rénover et diversifier l'offre de logements	Etude pré-opérationnelle OPAH	C/C Sor et Agout	Axe 1 / Mesure 2.1	2017	75 000 €
Soutenir le commerce de proximité	Etude-action sur le commerce de centre-bourg	C/C Tarn Agout	Axe 1 / Mesure 1.2	2017	20 000 €
	Relocalisation d'une boulangerie dans le bourg de Cuq-Toulza	C/C Sor et Agout		2017	75 000 €
	Création d'un restaurant sur une péniche	Commune de Guitalens L'Albarède		2018	à définir
Sous-total volet 2					10 244 498 €

Orientations stratégiques	Actions envisagées		Maître d'ouvrage		Axe du projet de territoire	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
3. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE							
Qualifier les zones d'activités économiques et les services d'accompagnement aux entreprises	Etude sur la requalification des ZAE intercommunales		C/C Tarn Agout		Axe 2 / Mesure 6.13	2017	30 000 €
	Extension de la ZAE Borio Novo à Vielmur-sur-Agout		C/C Lautrécois - Pays d'Agout			2018	300 000 €
Diversifier et qualifier l'offre des principaux sites de tourisme et de loisirs	Création d'une ZAE vitrine à Soual		C/C Sor et Agout		Axe 3 / Mesure 8.15	2018-2019	à définir
	Aménagement d'un espace de co-working à Cuq-Toulza		C/C Sor et Agout			2017	100 000 €
	Développement de la base de loisirs Ludolac (phase 1)		C/C Tarn Agout			2017	300 000 €
	Modernisation de la base de loisirs Aquaval à Lautrec		C/C Lautrécois - Pays d'Agout			2017	140 000 €
	Aménagement des berges de l'Agout (3 phases)		Commune de Lavaur			2017-2019	969 000 €
Optimiser le fonctionnement des offices de tourisme	Consolidation du Viaduc de Salles / Petit train touristique		Communes de St-Lieux-les-Lavaur + Giroussens		Axe 3 / Mesure 8.16	2018	à définir
	Développement de la base de loisirs Ludolac (phase 2)		C/C Tarn Agout			2018-2019	300 000 €
	Réaménagement du bureau de l'OT communautaire à Lautrec		C/C Lautrécois - Pays d'Agout			2018	120 000 €
Aménagement intérieur des OT de Lavaur et de St-Sulpice		C/C Tarn Agout				2018-2019	à définir
Sous-total volet 3							2 259 000 €
4. MOBILITÉS LOCALES ET ACCÈS AU TERRITOIRE							
Favoriser les équipements intermodaux	Création de 2 pôles multimodaux sur les communes de Lavaur (abords gare) et de St-Jean-de-Rives (halte des Cauquillous)		C/C Tarn Agout		Axe 1 / Mesure 2.4	2017	350 000 €
	Aménagement du parking multimodal de la gare de St-Sulpice		Commune de St-Sulpice-la-Pointe			2018-2019	1 466 667 €
Encourager les déplacements partagés	Création d'une aire de co-voiturage		Commune de Soual		Axe 1 / Mesure 2.4	2018	50 000 €
Promouvoir des modes de transports doux	Acquisition de 2 véhicules électriques et de bornes de recharge		C/C Tarn Agout			2017-2019	350 000 €
	Acquisition de 2 véhicules électriques		Commune de Lavaur		2017	90 000 €	
Sous-total volet 4							2 306 667 €

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage	Axe du projet de territoire	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
5. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE					
Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public	Chauffage et isolation de l'école	Commune de Fréjeville	Axe 1 / Mesure 3.7	2017	10 138 €
	Rénovation thermique du gymnase R. Bressolles	Commune de Labastide-St-Georges		2017-2020	179 000 €
	Rénovation et amélioration de l'éclairage public	C/C + communes		2017-2018	240 000 €
	Rénovation thermique du bâtiment école-mairie	Commune de Montcabrier		2018	85 000 €
Encourager le développement des énergies renouvelables	Création d'un réseau de chaleur	Commune de Puylaurens	2018	260 000 €	
	Système de production électrique photovoltaïque	Commune de Soual	2018	30 000 €	
	Toiture photovoltaïque à la Maison de Pays	C/C Lautrecois - Pays d'Agout	2019-2020	250 000 €	
Sous-total volet 5					1 054 138 €
6. COHÉSION SOCIALE					
Promouvoir les équipements et lieux favorisant le vivre ensemble	Rénovation, extension et mise aux normes de la salle des fêtes	Commune de Marzens	Axe 1 / Mesure 4.8	2017	378 810 €
	Aménagement de la salle polyvalente	Commune de Puycalvel		2017	143 909 €
	Mise en accessibilité et mise aux normes de la salle des fêtes	Commune de Jonquières		2017	36 038 €
	Réhabilitation de la maison des associations	Commune de Serviès		2017	50 805 €
	Création d'une maison des associations	Commune de Puylaurens		2017	847 775 €
	Rénovation du foyer rural	Commune de Verdalle		2017	121 786 €
	Acquisition et aménagement pour l'accueil des associations	Commune de St-Sulpice-la-Pointe		2017-2018	à définir
	Travaux de rénovation de la salle des fêtes	Commune de Guitalens-L'Albarède		2017	à définir

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage	Axe du projet de territoire	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
6. COHÉSION SOCIALE (suite)					
Développer, moderniser et mettre en réseau les équipements sportifs et culturels sur le territoire	Création d'un terrain multi-sports	Commune de Lautrec	Axe 3 / Mesure 4.8	2017	69 426 €
	Construction de nouveaux vestiaires sportifs (Molétrincade)	Commune de St-Sulpice-la-Pointe		2017	300 000 €
	Reconstruction de la piscine intercommunale (Lavaur)	C/C Tarn Agout	2018-2020	7 500 000 €	
	Création d'un salle multi-sports (Lavaur)	C/C Tarn Agout	2020-...	2 500 000 €	
	Création d'un espace de jeux / multi-sports de plein air	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2020	à définir	
	Création de réserves pour le Musée du Pays Vaurais	Commune de Lavaur	2017-2018	450 000 €	
	Relocalisation de la médiathèque Vielmur-sur-Agout	C/C Lautrécois - Pays d'Agout	2018	300 000 €	
	Sous-total volet 6				

